



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

## Compte rendu de la séance du 28 janvier 2025

### **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

#### PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 28 janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quatorze, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 15 janvier deux mille vingt-cinq qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent. e. s :

Karine BARBAGLI, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL,

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Absent·e·s ayant donné pouvoir :

Dorine BREGMAN a donné pouvoir à Boris JAMET-FOURNIER,  
Shirley WIRDEN a donné pouvoir à Luc FERRY,  
Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Benoîte LARDY,  
Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir à Catherine TRONCA,  
Christel TORIELLO a donné pouvoir à Antoine SIGWALT,

Arrivée de Véronique LEVIEUX à 19 h

Arrivée de Dorine BREGMAN à 20 h 44

Départ de Julien Rouet à 21h30

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 14.

**Ordre du jour**

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2025 PC 01** Désignation du secrétaire de séance

**2025 PC 06** Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

**2025 PC 03** Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 3 décembre

**2025 PC 04** Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris Centre.

**2025 PC 05** Adoption de la nouvelle charte de Conseils de quartier de Paris Centre

**PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS SOUMIS POUR AVIS**

**2025 DAC 216** Attribution de la dénomination Christiane Eda-Pierre à la Médiathèque musicale de Paris (Paris centre)

**2025 DAC 248** Avenant à la convention d'équipement de 2023 et à l'avenant de 2024 avec l'association Le Portail de l'Hôtel Raoul pour le paiement du solde de 8 902,75 €.

**2025 DAE 5** Conventions d'occupation du domaine public avec deux structures de l'économie sociale et solidaire dans le Parc Rives de Seine (4e)

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**2025 DASCO 9** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26

**2025 DASCO 10** Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26

**2025 DFPE 66** Ludothèque CERISE fonctionnement de la Ludomouv' citoyenne

**2025 DDCT 39** Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure

**2025 DLH 20** Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP

**2025 DLH 23** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

**2025 DLH 44** Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLUb

**2025 DSOL 8** Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs interdirections avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros)

**2025 DU 26** Dénomination passerelle Jim Morrison (4e, 12e).

**2025 DU 49** Cession d'un lot de copropriété au 2-6 rue François Miron (4e)

**2025 DVD 22** Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement

**2025 DASCO 1** Collèges publics parisiens-Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).

**2025 DLH 42** Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F

**2025 DSOL 4** Aide alimentaire - février 2025 2025

**2025 DSOL 5** Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

titre des CLIC.

**2025 DSOL 13** Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions.

**2025 DU 29** Dénomination place Paul et Marcelle Vergara (1er).

**VŒUX**

**VPC 2025 01** Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif aux parcs canins à Paris Centre

**VPC 2025 02** Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif au positionnement des vœux, des questions écrites et orales dans le déroulé des séances du Conseil de secteur.

**VPC 2025 03** Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif aux nuisances rue des Orfèvres.

**VPC 2025 04** Vœu présenté par Karine Barbagli et des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif à la reprise des expulsions locatives avec la fin de la trêve hivernale

**VPC 2025 05** Vœu présenté par élus de Paris en Commun pour la défense de l'école publique à Paris Centre et contre les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2025

**VPC 2025 06** Vœu déposé par le groupe écologiste du Conseil du Premier secteur relatif à l'occupation par de jeunes mineurs isolés de la Gaité Lyrique (3e arr)

**VPC 2025 07** Vœu déposé par le groupe écologiste du Conseil du Premier secteur relatif à l'évolution du Règlement intérieur du Conseil de secteur et à la charte des Conseils de Quartier



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bonsoir, excusez-nous pour ce démarrage sur les chapeaux de roue, je demande à tout le monde de bien vouloir s'asseoir pour commencer ce Conseil. Excusez-nous, grande journée.

Il n'y a pas de communication prévue, mais je le dis juste, nous étions quelques-uns à être il y a quelques heures à peine au Louvre pour les grandes annonces de la présidente du Louvre et du président de la République. Grandes annonces que vous verrez dans les journaux, qui consistent à lancer un très grand projet de réactivation, de modification, si je peux le dire comme cela, de la promenade des visiteurs au sein du Louvre ; réactivation de la façade côté oriental, côté Colonnade de Perrault, projet sur lequel nous travaillons avec la présidente du Louvre depuis des années. Je me félicite de ce projet qui va réorienter une partie des visites sur cette façade du Louvre sous la colonnade de Perrault, peut-être l'une des plus belles, qui est fermée depuis le projet du Grand Louvre. Ce projet va faire l'objet d'un projet parallèle de coopération entre le Musée du Louvre et la Ville de Paris. Cela a été dit par le président de la République et cela suivra. C'est d'ailleurs la validation d'un projet qui avait été voté par les Parisiens. Vous vous souvenez peut-être qu'en 2023, nous avons soumis ce projet aux Parisiennes et Parisiens, celui de créer une place du Louvre digne de ce nom, ce projet avait été plébiscité à plus de 70 % des votes, en parallèle du Grand Projet du Louvre. Le président de la République a annoncé 12 millions de visiteurs, nous verrons ce que cela donnera dans quelques années. Ce seront plusieurs millions de visiteurs qui accéderont par la rue Amiral de Coligny, donc un projet qui trouve toute sa place. Je ferai une communication plus précise d'ici au prochain Conseil pour vous annoncer les modalités d'organisation de cette réflexion avec le Louvre et de ce travail qui aboutira à une préconisation et un projet de concours d'architecte, sans doute international. J'en dirai un peu plus, je voulais vous donner quelques mots d'éclairage sur les grandes annonces faites cet après-midi et qui, sans nul doute, vont être reprises par toute la presse internationale.

Je voulais aussi revenir très brièvement sur la journée d'hier, journée du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture du camp d'Auschwitz, qui est depuis 20 ans, comme vous le savez, une journée de commémoration et de prévention des génocides et des crimes contre l'humanité, qui a donné lieu là aussi à des cérémonies importantes, en présence de la ministre de l'Éducation, du président de la République, avec la Maire de Paris, au Mémorial. C'est également une délibération qui avait été votée ici et qui nous a beaucoup réjouis : la dénomination de l'école Ave Maria qui porte désormais le nom de Raphaël ESRAÏL, qui était, pour mémoire, un résistant, un déporté, et le président de l'Union des Déportés

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

d'Auschwitz, qui dans une très belle cérémonie a donné son nom à cette école. C'est la deuxième nomination d'une école après celle de Daniel CORDIER dans le 3<sup>e</sup>, Raphaël ESRAÏL dans le 4<sup>e</sup>, et à venir avant l'été, avant la fin de l'année scolaire, deux autres dénominations. Pour rappel, nous vous donnerons évidemment les dates, à l'ensemble du Conseil et même au public, vraisemblablement mai ou juin, pour la nomination de l'école Suzanne SPAAK, et la dénomination de l'école Marcelle GUILLEMOT. Ce sont des écoles à Argenteuil, les écoles Beauregard qui porteront ces très beaux noms et en même temps, cela fait aussi l'objet d'une délibération ce soir, la création de la place Paul et Marcelle VERGARA, je vais en parler dans un instant, je devance déjà l'ordre du jour de ce Conseil. J'en profite pour démarrer ce Conseil en donnant les pouvoirs.

*Ariel WEIL annonce les pouvoirs.*

**2025 PC 01 Désignation du secrétaire de séance**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de désigner le secrétaire de séance. Antoine SIGWALT est le prochain au tirage au sort dans l'ordre alphabétique, si vous l'acceptez. Qui est contre ? S'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Vous êtes tous d'accord, Antoine SIGWALT sera secrétaire de séance.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 PC 06 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons à approuver, c'est désormais classique, la délibération pour la procédure d'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence qui fait, comme souvent, l'objet d'un vote. C'est-à-dire que lorsque les délibérations n'ont pas été transmises à temps, nous devons voter cette procédure pour être d'accord pour examiner ces délibérations. Il y en a un certain nombre, je vous propose de les voter.

Avant cela, je dois vous dire qu'il y a des délibérations qui sont même arrivées après le délai qui est le délai qui permet une procédure d'urgence, c'est-à-dire hors tout délai, elles sont arrivées il y a quelques heures ou hier soir, enfin après les quelques heures qui le permettent. J'ai réfléchi, je vous propose, c'est ma qualité de celui qui fixe l'ordre du jour, de ne pas les examiner, parce que j'ai déjà dit ce que je pensais des délibérations qui

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

arrivent hors délai. On les vote, on rattrape le coup, mais là, elles sont complètement hors délai, je propose de ne pas les voter. On aura la possibilité, soit de les discuter au prochain Conseil de Paris Centre, soit, si la Ville de Paris souhaite ou a besoin qu'elles soient votées au Conseil de Paris, et bien je vous retrouverai, avec ceux et celles qui sont Conseillers de Paris, dans le Conseil Paris, nous aurons quatre jours, un peu plus de temps qu'au Conseil ici, pour les délibérer et les voter au Conseil de Paris. Je ne souhaite pas que l'on puisse avoir des délibérations à examiner une heure ou deux avant, je sais que vous avez tous beaucoup de choses à faire et que ce n'est pas possible de travailler comme cela. Ce sont trois délibérations que je ne vous propose pas d'inclure dans l'ordre du jour de ce soir, ce sont les délibérations qui portent sur les Affaires culturelles, la DAC 17, la DAC 22, subvention pour la Maison de la Poésie et l'association Théâtre de la Ville, et la DFA, pour la direction des Finances, la signature d'un contrat de concession relatif à l'exploitation de mobilier urbain. Je le répète, elles seront soit discutées au Conseil de Paris dans 10 jours, soit, si l'on obtient un délai, réinscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris Centre.

Je les exclus, mais je vous demande néanmoins d'approuver l'examen des projets qui ont été, eux, transmis à temps pour la procédure d'urgence, donc hors délai, mais suffisamment dans les délais pour la procédure d'urgence.

Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Nous pourrions donc examiner les délibérations arrivées hors délai, mais à temps pour être discutées ce soir.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2025 PC 03 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 3 décembre**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du mardi 3 décembre. Il en manquera un qui est en relecture, mais pour le mardi 3 décembre, si vous êtes d'accord. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Pas de non prise de part au vote ? Je vous remercie, il est adopté à l'unanimité.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 PC 04 Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris Centre.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à l'examen, comme traditionnellement, des délibérations qui sont propres à la Mairie de Paris Centre avant l'examen pour avis, des délibérations qui seront à discuter en Conseil de Paris. La première délibération porte sur le règlement intérieur du Conseil de secteur de Paris Centre. Je vous rappelle que nous avons décidé de la reporter après avoir commencé son examen au dernier Conseil de l'année 2024, afin d'avoir plus de temps pour consulter l'ensemble des groupes, chose qui a été faite. Boris JAMET-FOURNIER, en sa qualité de Délégué de Paris Centre en charge de la participation citoyenne, des Conseils de quartier notamment, qui va présenter ces propositions.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, cette délibération est propre, même si elle est passée entre beaucoup de mains puisque nous avons beaucoup échangé dans les dernières semaines et les derniers mois puisque cette révision du règlement intérieur du Conseil de secteur de Paris Centre est un projet qui a commencé il y a plusieurs mois, comme je le disais, avec des consultations au sein de la majorité, avec l'opposition, parfois en groupe, parfois en groupe de groupe, parfois avec un seul groupe, donc une pluralité de cadres de discussion. Les délais étant ce qu'ils sont, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous n'avons pas pu l'adopter, ou plutôt l'exécutif a jugé que l'état des discussions n'était pas satisfaisant lors du dernier Conseil. C'est la raison pour laquelle nous avons reporté ce vote à aujourd'hui.

Pour faire le point sur le texte qui vous est présenté aujourd'hui, par rapport à la version de décembre, nous avons tenté d'innover en proposant la possibilité aux membres de ce Conseil de s'inscrire pour pouvoir prendre la parole sur une délibération. Nous sommes revenus sur ce principe qui, semble-t-il, dans une majorité de groupes, était perçu comme une tentative de censure, même si je pense qu'il faut bien évidemment rappeler que l'inscription pour pouvoir s'exprimer était libre et accordée à toutes et à tous. Mais on a vu, en tout cas, un obstacle à la prise de parole, nous avons donc décidé de ne pas poursuivre dans cette voie et de revenir, dans la proposition qui vous est faite aujourd'hui, à ce qui a cours depuis le début de Paris Centre, c'est-à-dire que les groupes peuvent s'exprimer sans inscription préalable sur les délibérations qui les intéressent.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Par ailleurs, c'est quelque chose qui existait déjà dans la version de décembre 2024, nous proposons que les Conseils de quartier puissent soumettre, dans des conditions détaillées dans le règlement intérieur et dans la charte des Conseils de quartier, un vœu au Conseil de secteur, à raison d'une fois par an pour chaque Conseil de quartier, sachant que bien évidemment, et cela est marqué dans le règlement, les Conseils de quartier peuvent se regrouper sur un vœu qu'ils présenteraient de manière commune. C'est une idée portée depuis un certain nombre d'années, qui avait été mise en œuvre dans certains des arrondissements qui constituent Paris Centre auparavant. C'est là un lien que l'on renforce entre les Conseils de quartier et la Mairie de Paris Centre. Il se trouve que ces liens sont quand même, avec de très nombreuses réunions, de très nombreux échanges, déjà très forts, mais cela permet de donner une visibilité à des préoccupations des Conseils de quartier, y compris en les discutant en Conseil de secteur.

Pour ne pas être trop long, je vais passer à la facilitation du processus de dépôt d'un vœu par pétition, avec l'idée de pouvoir soumettre une pétition en tant que vœu au sein du Conseil de secteur quand elle recueille, non pas 2000 signatures comme c'est le cas aujourd'hui, mais 1000 signatures.

Cela fait le tour des grands changements de ce règlement intérieur du Conseil de secteur. Un point qui n'est pas marqué dans le texte que vous avez reçu, mais qui nous semble important : c'est la possibilité, c'est même le fait, d'examiner les vœux qui sont rattachés à une délibération, non pas à la fin de l'ordre du jour comme cela a été le cas jusqu'à présent, mais bien, de manière assez logique, directement, en même temps que la délibération à laquelle les vœux sont rattachés. Je le répète pour être parfaitement clair, ce n'est pas marqué dans le texte que vous avez reçu, mais c'est ce que nous proposons au vote, via le PV. Si vous adoptez cette délibération, ce que j'espère, c'est ce qui aura cours au Conseil de secteur de Paris Centre à partir de dorénavant. Je sais qu'il y a des amendements, pour cette présentation liminaire, je pense que j'en ai terminé, Monsieur le Maire. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. En application immédiate de ce que Boris vient de dire sur les vœux rattachés, je vous propose que l'on intervienne sur la délibération, et qu'immédiatement après soient présentés les vœux. C'est le fonctionnement du Conseil de Paris, c'est la proposition d'organisation de l'ordre du jour, tout n'est pas dans le règlement, mais il y a une discrétion qui est possible, je crois que cela va dans le sens de propositions qui ont été faites. Nous voterons sur les vœux puis sur la délibération, comme c'est l'usage au Conseil de Paris, dans la mesure où les vœux sont rattachés, portant sur la même nature de débat que la délibération. Tout de suite, les prises de parole. Bravo pour le temps, on est juste en

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

dessous des cinq minutes pour cette présentation, Boris. Jacques BOUTAULT. Après, Julien ROUET.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Une question préalable, Monsieur le Maire. Je n'ai pas compris la méthode. On intervient sur la présentation qui vient d'être faite, et dans un deuxième temps on présentera le vœu ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui, exactement.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je vais me contenter de répondre à mon collègue Boris JAMET-FOURNIER sur la présentation qu'il vient de faire. Pour nous, c'est une concertation assez décevante, pour ne pas dire plus, que l'on a eue entre nous. Parce qu'effectivement, nous avons beaucoup échangé, mais cela n'a servi à rien ou à pas grand-chose, puisque, et c'est la raison pour laquelle nous déposons ces vœux et ces amendements, la plupart de nos propositions n'ont pas été retenues, pour ne pas dire toutes. Considérer qu'une mesure qui n'existait pas dans le précédent règlement intérieur, l'inscription sur des délibérations pour pouvoir s'exprimer sur celles-ci, n'ayant pas été retenue, cela consiste en une avancée, je ne peux pas le penser comme cela. C'est neutre. On nous présente comme une grande victoire le fait que l'on n'aura pas à s'inscrire sur des délibérations pour s'exprimer dessus, ce qui était déjà le cas précédemment. Cela me laisse un petit peu pantois, pour ne pas dire plus.

Par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous persistez à vouloir brider la parole citoyenne en limitant à un seul vœu par Conseil et par an la possibilité de saisir le Conseil de secteur pour que les citoyens membres des Conseils de quartier puissent s'exprimer et avoir un effet de levier sur la démocratie locale, donc que leur prérogative de démocratie participative puisse influencer la démocratie représentative que nous sommes en tant qu'élus. Je trouve que cela est un petit peu limité, c'est bien dommage, et je regrette que l'on n'ait pas réussi à vous convaincre.

Nous ne vous avons pas convaincu non plus sur les signatures des pétitions citoyennes, puisque celles-ci sont aujourd'hui à un niveau absolument inatteignable. Elles vont être descendues à 1000 signatures par pétition citoyenne, mais d'expérience, cela reste encore

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

quasiment inatteignable. Nous aurions préféré que l'on soit audacieux en matière de démocratie et que l'on permette à 500 personnes inscrites sur les listes électorales ayant signé une pétition de pouvoir agir en faisant en sorte que cette pétition soit inscrite à notre Conseil. Cela n'a pas été le cas. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé des vœux pour remédier à ces limitations, et que nous avons aussi d'autres propositions à faire, que je vous présenterai dans le cadre du vœu quand j'aurai la parole pour le présenter. C'est un peu décevant pour nous, nous pensions avoir une démocratie plus exigeante, plus vivante.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques. Il y avait une demande d'intervention de Julien ROUET.

**Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller dans le sens contraire de Jacques BOUTAULT. Je voudrais au contraire vous remercier, Monsieur le Maire, et remercier Boris, pour l'écoute. Vous le savez, je l'ai dit au dernier Conseil, nous avons été ignorés lors des premières concertations. On a été écouté depuis un mois. Je vous remercie d'avoir écouté l'opposition et d'avoir entendu nos remarques. Notamment, la première des remarques était l'inscription sur les délibérations qui pour nous était problématique. Vous l'avez retirée, donc c'est parfait.

Sur les vœux par Conseil de quartier, un vœu par Conseil de quartier et par an nous semble opportun. Sachant qu'il y a sept Conseils de quartier, cela fait donc à peu près sept vœux par an, donc à peu près un vœu par Conseil de secteur. Vous voyez ce soir, nous avons déjà huit vœux, neuf vœux, donc si l'on rajoute des vœux supplémentaires, cela va être compliqué. Je pense qu'un vœu est plutôt positif.

Concernant les pétitions, on passe de 2000 à 1000. Pour nous, c'est un peu bas, 1000. Désolé, nous n'irons pas non plus dans votre sens, puisque sur 100 000 habitants, 1000 ce n'est pas non plus si difficile. Il me semble que dans le règlement intérieur, on ne fait pas référence à l'inscription sur les listes électorales ou à l'habitation, donc n'importe quelle pétition sur change.org peut être inscrite ici, je le dis comme cela. C'est plutôt facile. 1000, on fait avec.

Le sujet qui n'a pas été abordé est le sujet des communications du Maire en début de Conseil. C'est un sujet que nous voulions voir inscrit au règlement intérieur, cela ne l'est pas. Nous en avons discuté avec Boris, pour nous il est normal que le Maire puisse communiquer sur un sujet général en début de Conseil, mais il ne faut pas que cela devienne ensuite un débat politique sur lequel les groupes doivent aussi pouvoir s'exprimer.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Si c'est votre prérogative, Monsieur le Maire, de pouvoir vous exprimer sur un sujet général, si l'on fait un peu plus attention aux communications il n'y aura aucun problème pour nous.

Un sujet sur lequel on ne sera toujours pas d'accord, c'est l'écriture inclusive, mais bon.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour votre proposition, nous vous remercions à nouveau pour votre écoute.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Martine FIGUEROA.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Moi aussi, je remercie Boris. Nous avons passé un moment, c'était une première, nous avons un petit peu détaillé, je suis assez d'accord. Je suis toujours très joueuse, mais bon ce n'est pas grave. Je suis d'accord avec Julien sur un tas de choses. La pétition, 1000, je trouve cela plutôt bien. Sur la non-inscription, nous en avons discuté. Je fais toujours un point sur les vœux, je souhaitais que les vœux passent en début de Conseil de secteur. La proposition de Boris, et avec la prérogative du Maire qui potentiellement mettra un vœu qui sera relatif à une délibération, si l'on peut l'inscrire pour moi ce sera parfait. Je sais que dans le public, souvent, les gens attendent longtemps, mais si certains vœux sont rattachés, et à nous en tant qu'élus à bien regarder ce que l'on pose comme vœu pour que cela soit en adéquation avec l'avis de Paris Centre.

Effectivement, je voterai pour. Et je vais retirer mon vœu, bien sûr.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le vœu de Martine FIGUEROA est retiré, puisqu'il est subsumé par la délibération.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

On va tenter de subsumer. Pour répondre à Jacques, nous avons déjà eu ces échanges sans que ce soit public, donc ayons-les de manière publique. Je continue à dire que par rapport aux demandes faites par votre groupe, vous obtenez des choses, puisque depuis 2020 vous demandez à ce que les Conseils de quartier soient en capacité de déposer des vœux au Conseil de secteur, ce sera le cas avec le texte que nous proposons.

Il y a un abaissement du nombre de signatures pour transformer une pétition en vœu, certes pas jusqu'au seuil que vous souhaitez, mais, de fait, cela va dans votre sens. Quant

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

à l'inscription, on ne va pas revenir sur ce débat, mais nous n'avons toujours pas bien compris ce qui s'était passé, un coup vous le vouliez, un coup vous ne le vouliez plus. Si, si. Il y a eu des demandes un peu contradictoires. Aux dernières nouvelles, vous ne le vouliez plus, ce n'est plus dans le règlement du Conseil de secteur. Je ne dis pas que c'est une avancée incroyable de rester au statu quo, mais, de fait, dans le dernier règlement que nous avons proposé, il y avait une procédure d'inscription, vous avez signifié votre désaccord, et dans le texte que nous présentons aujourd'hui, il n'y est plus.

Quant aux propos que j'entends sur le fait de museler la parole citoyenne, j'ai au contraire l'impression que l'on fait un gros travail avec les Conseils de quartier, que l'on a ce soir une assistance qui n'est pas celle d'un concert de Bruce Springsteen, mais quand même. On ne met pas la même ambiance non plus, il faut savoir rester dans son couloir. Et puis il y a d'autres manières que le Conseil de secteur pour interpeller les élus, pour parler. Il y a les Cafés du Maire, qui drainent aussi une influence importante tous les premiers samedis du mois, il y a des réunions publiques, cela s'est un peu calmé ces dernières semaines, je vois Florent qui tire la langue, mais vu le track record que l'on a sur les réunions publiques, je pense que l'année 2025 en sera pleine comme les années précédentes l'ont été. Il y a donc beaucoup de manières d'exprimer la parole citoyenne, en particulier à Paris Centre. Je n'ai pas l'impression que l'on est dans un moins-disant démocratique, bien au contraire. Voilà ma réponse.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a un vœu qui est maintenu ? Jacques, du côté du groupe Écologistes, le vœu est maintenu ?

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Là, je n'ai pas présenté le vœu, je suis juste intervenu. Il est maintenu, oui.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui, il y a eu une réponse sur la discussion de la délibération que vient de faire Boris, je pose maintenant la question de savoir si le vœu est maintenu ou retiré, et s'il est maintenu, si tu veux le présenter.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**VPC 2025 07 Vœu déposé par le groupe écologiste du Conseil du Premier secteur relatif à l'évolution du Règlement intérieur du Conseil de secteur et à la charte des Conseils de Quartier**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui. Les Écologistes ont déposé un vœu pour contribuer à améliorer encore ce texte qui règlemente les débats de notre séance, mais qui a aussi des liens avec la charte des Conseils de quartier, qui en règlemente le fonctionnement. Cela a été dit, cela fait suite à de nombreuses discussions infructueuses qui se sont succédé, et malheureusement, nous en revenons à la situation de la séance du Conseil de secteur précédent puisque le texte qui nous est proposé n'a pas bougé par rapport à celui qui nous avait amenés à déposer des vœux pour essayer de l'améliorer. Nous remettons l'ouvrage sur le métier, et souhaitons que soit inscrit que les séances du premier secteur de Paris Centre soient accessibles en distance, en visioconférence. Je crois qu'aujourd'hui où chacun utilise des outils comme Zoom ou autre webex, cela est beaucoup moins compliqué et moins cher que cela pourrait le supposer ou que cela l'était précédemment.

Nous souhaitons aussi que les communications du Maire, aussi intéressantes et utiles soient-elles, puissent être suivies d'un court moment de réponses des présidents de groupe du Conseil de secteur pour exposer leur point de vue, ce qui est bien légitime en démocratie, et que les vœux qui sont rattachés à des délibérations puissent être présentés après que l'on ait pu prendre connaissance des délibérations, c'est-à-dire cinq jours avant la date du Conseil. Puisque si l'on dépose un vœu sept jours, et que la délibération nous parvient cinq jours avant la date, il n'est pas possible de déposer des vœux rattachés à ces délibérations. Cela paraissait quelque chose de très simple à mettre en œuvre. Ce ne sera pas le cas.

Nous souhaitons aussi que les séances de questions du public soient organisées avant le Conseil pour permettre au public de s'exprimer, donner un avis, nous faire part de leur sentiment en début de séance, et non pas à 23 h 30, quand tout le monde est épuisé et que plus personne n'est dans la salle. De fait, nous n'avons jamais de questions du public à l'issue de la séance.

Nous avons parlé des pétitions qui nous semblaient intéressantes à ramener à 500 signataires, de façon à les rendre opérationnelles et non pas virtuelles, comme cela est le cas avec un taux trop important, comme cela a été dit.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Enfin, sur la charte des Conseils de quartier, nous l'avons dit, conformément à ce qui était pratiqué dans le 2<sup>e</sup> arrondissement par exemple, les vœux soumis au Conseil d'arrondissement n'étaient pas limités à un par an, les Conseils de quartier pouvaient déposer des vœux, et ils n'en abusaient pas, d'ailleurs, quand ils pensaient que cela était nécessaire de solliciter le Conseil. Nous souhaitons que cette mention d'un par an soit levée.

Nous souhaitons aussi qu'il y ait une réunion annuelle de l'ensemble des Conseils de quartier qui font une espèce de bilan, de rendu aux élus de leurs actions, suivi d'un débat entre nous, pour que l'on puisse avoir un dialogue et une présentation un peu solennelle en Conseil d'arrondissement du travail annuel réalisé par les habitants réunis dans ces Conseils de quartier, qui donnent bénévolement beaucoup de leur temps, il est donc bien légitime aussi de les valoriser de cette manière.

Enfin, nous souhaitons que la parité ne soit pas optionnelle, comme cela est demandé dans le règlement actuel, mais qu'elle soit obligatoire. Il est vrai que cela peut paraître compliqué, la parité, mais si on ne l'avait pas faite dans la loi, nos assemblées ne seraient pas paritaires, femmes-hommes, assez strictement. Cela a été compliqué au début, on avait les mêmes arguments : cela n'est pas possible, il y a moins de femmes qui font de la politique, etc. Les gens qui l'ont voulu sont passés outre ces arguments pour imposer le fait qu'il y ait autant d'hommes que de femmes dans les Conseils qui représentent les hommes et les femmes, c'est-à-dire les citoyennes et citoyens, et cela fonctionne très bien. Nous souhaitons donc que le Conseil de quartier, le bureau des Conseils de quartier, soit strictement paritaire. Je vous fais grâce de mes 30 secondes complémentaires.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Jacques. D'autant que l'on a déjà commencé à discuter de la prochaine délibération, qui est celle du règlement des Conseils de quartier, alors qu'il s'agit ici du règlement intérieur, ce n'est pas grave, cela a été présenté, on considérera que cela a déjà été présenté.

**Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

On ne va pas le rattacher deux fois.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour expliquer la démarche, je comprends que ce vœu reprend tous les points qui n'ont pas été exactement obtenus, ou pas du tout, dans leur point d'attachement, mais reprend



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

les remarques sur la présentation de la délibération. Je vais laisser Boris répondre sur ce sujet.

Je ne qualifierais simplement pas les négociations d'infructueuses, puisque, et Boris l'a déjà dit, il y avait trois points qui étaient importants : le dépôt des vœux, le rabaissement du niveau pour une pétition citoyenne, et le troisième qui était l'inscription qui avait été demandée puis retirée, donc la proposition a été inscrite puis retirée. Si Boris était président de la République, il dirait qu'il n'a pas été compris, mais il en tire les conséquences puisqu'il a retiré, lui, cette proposition sur les inscriptions. Ce n'est pas grave, on discute, on inscrit, elle n'a pas été comprise de manière plus large par le groupe des Verts qui l'avait proposée. Ce n'est pas grave, c'est à cela que cela a servi, de reporter la séance, de faire le tour de tous les groupes.

Boris, pour répondre sur le vœu, avec une recommandation, on votera sur le vœu puis sur la délibération.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Merci, Monsieur le Maire. Si je m'écoutais, sur cette négociation je dirais : cela n'a pas été un échec, cela n'a pas marché, pour saluer d'un côté humoristique la double présence du président de la République dans notre Paris Centre hier au mémorial de la Shoah et aujourd'hui au Louvre, il faut quand même saluer cet exploit. C'est une citation d'Emmanuel MACRON, pour les moins avertis d'entre vous.

Sur les points de Jacques, effectivement, on a déjà beaucoup parlé de la retransmission par internet des séances du Conseil de secteur, qui peut évidemment apparaître comme une bonne idée. Quoi que l'on en dise, puisque cela requiert un certain nombre de personnes, de cameramen ou women, pour filmer de manière à ce que les débats soient intelligibles en distance... si vous pouviez me laisser intervenir s'il vous plaît. Cela demande un staff important, et donc cela représente un coût important, et très important même au regard du succès que cette retransmission peut avoir dans les autres arrondissements parisiens où elle est parfois réalisée. En considérant que cela coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros pour quelques dizaines de participantes et participants, il ne nous semble pas que ce soit un usage judicieux de la ressource publique que de proposer cette retransmission par internet des Conseils de secteur.

Sur la réponse aux commissions, c'est un débat qui a été abordé par notre collègue Julien ROUET. Pardon, j'ai dit « commissions », je voulais dire « communications ». Les communications sont des communications, c'est-à-dire que ce sont des informations qui

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

sont délivrées par l'exécutif, en l'occurrence le Maire, elles ne sont pas là pour ouvrir des débats politiques, sinon, effectivement, comme tu l'as dit Julien, cela devrait donner lieu à une réponse des groupes, ce n'est pas le cas. C'est une partie liminaire de ce Conseil de secteur et cela n'appelle pas à des réponses des groupes, sinon on a qu'à dire qu'au début du Conseil de secteur, on organise une heure, deux heures, deux heures trente de débat et ce n'est pas le principe des communications.

Quant au dépôt des vœux, là encore on a des avis divers, on avait zéro vœu jusqu'à maintenant, on va en avoir un à partir de maintenant pour les Conseils de quartier par année. On verra si vraiment, après quelque temps d'utilisation de ce règlement, on les sent vraiment bridés, et ils auraient vraiment des vœux à déposer à toutes les séances, on pourra réajuster. Mais il est vrai qu'un vœu par secteur et par an nous semble la bonne méthode.

Quant à la parité, en l'occurrence, là je réponds sur la charte du Conseil de quartier, dans la diversité des sept Conseils de quartier que nous avons aujourd'hui, il y a très peu de co-présidences qui sont paritaires. Il y a des co-présidences qui sont, pour des raisons diverses, une seule personne, il y a des co-présidences qui sont deux femmes, il y a des co-présidences qui sont deux hommes. Bien sûr, il faut rechercher la parité, ce qui est dans le texte que nous vous soumettons, mais l'imposer quand elle n'est de fait pas appliquée et que l'on n'a pas les moyens de sanction de la loi, cela ne paraît pas possible. Merci, Monsieur le Maire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, avec une recommandation sur le vœu ?

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

La recommandation, vous l'aurez compris, est de rejeter ce vœu.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je propose que l'on passe au vote sur le vœu, puis sur la délibération.

Sur le vœu, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Dans le règlement du Conseil, on n'a pas le droit de voter pour et contre à la fois ! Cet « en même temps » là est impossible, pour filer la référence. Cinq voix pour. Je vous remercie, le vœu est rejeté.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de voter pour la délibération sur le règlement intérieur du Conseil. Il y a des demandes d'amendements, pardon. Est-ce que vous voulez présenter très sommairement les amendements, qui sont distincts des vœux ?

**Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Bonsoir. Je vous propose de vous présenter les amendements qui portent sur le texte du règlement intérieur qui est bien cette délibération, et après il y a d'autres amendements, qui portent sur le texte de la charte des quartiers qui sera la délibération d'après. Est-ce que cela vous va ? Est-ce que vous souhaitez que je les présente tous d'un coup, ou un par un ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je propose que les amendements soient présentés comme une intervention normale, donc sur le même temps d'intervention pour ce règlement.

**Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté.**

D'accord, sans problème. Bonsoir tout le monde. Mon arrière-grand-mère avait coutume de dire : « faire et défaire, c'est encore travailler ». Donc, on va encore y repasser une dernière fois, puisque le travail général sur ce texte avait été entamé au tout début du mandat, nous devions y revenir à mi-mandat, on approche doucement de la fin de mandat, mais l'on est convaincu que l'on pourrait encore, là, maintenant, tout de suite, améliorer les textes et nos pratiques démocratiques. C'est l'objectif des quatre amendements que je vais vous présenter sur le règlement intérieur.

Deux remarques d'ordre général sur le règlement intérieur : si toutes nos discussions n'ont servi qu'à mieux prendre en compte l'avis de l'opposition, ce serait déjà une bonne chose, je pense que c'est un minimum démocratique fondamental, malgré tous les désaccords que l'on peut avoir. On est d'accord qu'il y a des améliorations sur le texte, mais l'on est convaincu que l'on partait quand même d'assez bas et que ce serait bien dommage de se priver d'améliorations supplémentaires.

Le premier amendement porte sur l'article 35. L'article 35, pour celles et ceux qui n'ont pas le règlement intérieur sous les yeux, dit qu'au cours d'une séance par trimestre au moins, les représentants et représentantes des associations participent, s'ils le sollicitent,

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

aux débats du Conseil du Premier secteur de Paris Centre avec voix consultative. Le problème est que depuis le début du mandat, cela n'est jamais arrivé. C'est là que l'on voit que le texte doit aussi nous faire évoluer dans l'esprit du texte et le fonctionnement. On propose donc un amendement disant : au cours d'une séance au cours d'un trimestre au moins, les représentants et représentantes de ces associations sont invités à participer aux débats du Conseil du Premier secteur de Paris Centre avec voix consultative. Le but est d'avoir une démarche beaucoup plus proactive, pour que les associations viennent vraiment parler avec nous en Conseil de secteur au moins une fois par an.

Le deuxième amendement porte sur un vœu, ou plutôt deux. On vous propose de remplacer, dans l'article 37, la possibilité de déposer un vœu par année calendaire par Conseil de quartier par deux vœux. J'en profite pour dire que les propositions d'amendements ne sont pas les propositions maximalistes du groupe Écologiste, ce n'est pas non plus notre idéal, puisque ce n'est pas ce que l'on avait mis dans le vœu. L'objectif serait d'atteindre le compromis. Donc, deuxième amendement sur l'article 37 : passer à deux vœux.

Troisième amendement, article 38, sur les questions du public. Boris, tu évoquais la possibilité d'avoir une forme de débat liminaire avant le début des Conseils de secteur, on ne va pas aller jusque-là. On ne remet pas en cause dans ces propositions d'amendements le fonctionnement des communications du Maire. Par contre, il nous semblerait légitime que, comme d'autres arrondissements parisiens, on passe la séance de questions-réponses du public en début de Conseil pour faciliter la participation de toutes et de tous, en gardant la limite de temps de 30 minutes, ce qui nous paraît être une position raisonnable.

Enfin, concernant le quatrième amendement sur l'article 41, le droit de dépôt d'un vœu par pétition, comme on vous l'a déjà exposé, on propose d'abaisser la jauge à au moins 500. Je ne serai pas plus longue dans la présentation de ces amendements, et vous propose donc cette réponse point par point.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour que tout le monde suive : il y a eu une délibération qui a été discutée, il y a eu un vœu pour modifier le projet de délibération, et il y a des amendements qui vont dans le même sens, qui sont pour l'essentiel, peut-être que Boris pourra clarifier, la reprise de ce qui est dans le vœu, mais sous forme d'amendements, si j'ai bien compris, mais peut-être qu'il y a des points qui sont différents.

Je laisse Boris faire une réponse et une recommandation sur les propositions d'amendements.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Je vais le faire assez rapidement. Je ne sais pas si le fait de discuter trois fois la même chose est vraiment une raison de penser que le débat est plus clair pour les élus et les personnes qui nous écoutent. En tout cas, c'est fait. Pour les raisons que j'ai déjà eu l'occasion de développer dans deux réponses, nous ne sommes pas favorables à ces changements, ma recommandation est donc de repousser ces amendements, c'est ce que je recommande aux collègues de faire. Merci.

**Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté.**

Juste une question. Ce faisant, vous ne répondez ni au premier amendement sur les associations ni à l'amendement sur l'inversion de l'ordre du Conseil. Je suis d'accord que sur les autres sujets, il y a déjà une réponse, mais sur ces deux éléments j'aimerais bien une réponse.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Sur l'inversion des questions, ce n'est pas la même proposition techniquement que celle des vœux, mais c'est le même esprit, c'est-à-dire de débiter ce Conseil par la fin plutôt que par le début. Je pense que c'est la même recommandation. Et sur les associations, peut-être ?

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Sur ce point, le Conseil de secteur, le principe est de discuter, d'avoir des communications, de discuter des délibérations et des vœux. C'est très bien d'avoir une expression citoyenne dont on peut imaginer, d'ailleurs, qu'elle est informée par les débats qui ont eu lieu durant la séance du Conseil de secteur. Cela peut plutôt s'entendre comme un rebond aux débats qui ont eu lieu entre les élus. Encore une fois, il y a d'autres instances pour que les citoyennes et citoyens s'expriment, il y a des associations, des Conseils de quartier, les Cafés du Maire, des réunions publiques, il y a beaucoup de choses, le budget participatif, bref, 5000 avenues différentes. Encore une fois, nous ne retenons pas cette proposition de débiter le Conseil de secteur par l'expression citoyenne.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Boris a répondu, mais il y a une demande d'intervention de Julien ROUET. Je ne sais pas si elle est sur le vœu ou sur la partie amendements. On a voté sur le vœu, on n'a pas encore voté sur les amendements, c'est donc plutôt sur les amendements.

**Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre**

Juste une réponse rapide. Je pense que nous avons là la preuve que notre règlement intérieur suffit et que l'on peut s'exprimer amplement sur les vœux présentés. Vous avez dit que cela serait bien que l'on ne finisse pas à 23 h 30, pour avoir les questions à la fin, cela aussi ne dépend que de nous de façon générale, pas sur ce débat-là. Je pense que le règlement a fait la preuve qu'il suffit. Nous voterons donc contre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Julien. Nous allons passer au vote. Je vous propose, sur proposition de Boris, de rejeter des amendements, c'est cela ?

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Je propose de repousser les amendements.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de passer au vote. Je voudrais juste faire un très bref commentaire, et dire que je suis d'accord, tout ne se joue pas dans le règlement. On a beaucoup débattu du règlement, mais il y a aussi la pratique, l'inscription, l'ordre du jour, et aussi la discipline collective que l'on peut avoir. Il y a des délibérations qui requièrent de passer tout le temps disponible dans le règlement, mais aussi de passer plus vite sur d'autres. On n'est pas obligé de passer par l'inscription, qui donc n'est finalement plus proposée, plus retenue, dans ce projet de délibération, pour ne pas présenter longuement une délibération lorsqu'elle est très technique. Il y a des délibérations qui portent sur des sommes très modiques qui sont, pour des raisons réglementaires, nécessaires de présenter, on n'est pas obligé de les présenter très longuement. J'invite tout le monde, dans le respect de la liberté de chacun des groupes et des conseillers et conseillères, à être sommaire lorsqu'il n'y a pas nécessité de ne pas l'être. Je vous remercie. Je vais essayer de me l'appliquer à moi-même.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Je vous propose de passer au vote sur les propositions d'amendements. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Pardon, il y a deux abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Les amendements ont été présentés collectivement, il y a une recommandation qui porte sur tous les amendements. À moins que quelqu'un ait un vote différencié sur les amendements, je vous propose qu'on les regroupe comme on regroupe des délibérations. Je pense que l'on a passé pas mal de temps sur le même sujet. Est-ce que quelqu'un a un vote différencié ? Je pose la question autrement : est-ce que quelqu'un veut voter différemment sur les différents amendements, c'est-à-dire pour certains et contre d'autres ? Ou s'abstenir sur certains, mais pas sur d'autres ? C'est le principe du vote différencié, ce n'est pas le même vote sur les amendements. Je ne vois pas de mains qui se lèvent, je propose qu'on les vote ensemble. J'ai déjà recueilli les votes contre et les abstentions, deux, je vous propose de recueillir les votes pour. Qui vote pour la totalité des amendements ? Cinq votes pour. Je vous remercie. Les amendements sont repoussés.

*Après vote à main levée, les amendements sont rejetés à la majorité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de voter pour la délibération initiale, après discussion du vœu rattaché et des amendements par nature rattachés. C'est la délibération sur le règlement intérieur du Conseil de Paris Centre. Qui vote contre ? Cinq voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie, le règlement est adopté.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.*

**2025 PC 05 Adoption de la nouvelle charte des Conseils de quartier de Paris Centre**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de passer à la délibération suivante, qui porte sur la charte des Conseils de quartier. C'est toujours Boris, au titre de ses délégations, qui présente ce projet.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Absolument Monsieur le Maire. On a commencé à en parler un petit peu. Là-dessus, je dirais qu'il y a plus de points qui changent entre l'existant, entre le droit positif, et ce que l'on propose. Je dois ajouter qu'à la consultation des groupes, qui a été faite à peu près dans les mêmes conditions que pour le règlement intérieur, évidemment les Conseils des quartiers étant particulièrement concernés, j'ai eu l'occasion d'échanger au fil des réunions, des emails et des discussions, mais aussi dans un cadre un peu plus formel, plusieurs fois avec des représentantes et représentants, en l'occurrence les co-présidences des Conseils des quartiers pour pouvoir entendre leur point de vue sur les évolutions de cette charte des Conseils de quartier.

De manière pas très surprenante, nous proposons un vœu par an et par Conseil de quartier en Conseil de secteur, c'est l'application de ce que l'on vient de décider et en l'occurrence de voter.

Il y avait la proposition de faire deux réunions publiques par an, pour que les Conseils de quartier puissent faire un point sur leur activité et démontrer aux habitantes et habitants la pertinence de leur rôle, et peut-être essayer de faire venir dans les Conseils de quartier de nouvelles personnes. En échangeant avec les Conseils de quartier, ils semblaient penser que deux, c'était beaucoup, c'est la raison pour laquelle le texte que nous vous proposons est rédigé en disant une ou deux réunions publiques par an, ce qui permet de ne pas mettre une pression trop importante sur les épaules des Conseils de quartier qui ne sont pas frêles, mais qui ont déjà beaucoup de choses à faire, puisqu'il y a énormément de projets qui sont conduits par les Conseils de quartier.

La troisième chose, c'est de proposer qu'à chaque réunion de Conseil des quartiers, jusqu'à trois nouvelles questions, j'insiste sur le fait que ce sont de nouvelles questions, puissent être posées à la Mairie. L'idée est d'en limiter le nombre pour pouvoir augmenter la qualité des réponses aux questions. Il me semble être bien placé pour le savoir, on a pu mesurer que parfois la qualité de ces réponses n'était pas optimale pour pouvoir avoir un dialogue aussi réussi et aussi pertinent que possible. Il me semble que limiter le nombre de questions, et donc de réponses, permet de passer plus de temps par réponse, et donc d'être plus pertinent par rapport à la question posée.

Vous avez noté : un vœu, deux ou une réunions publiques par an, trois nouvelles questions par réunion. Quatre, c'est l'objectif de réalisation de projets par Conseil de quartier chaque année. L'idée est de dire : si dans 12 mois vous pouvez réaliser quatre projets, en

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

échangeant avec les groupes, peut-être que le faire comme objectif plutôt que comme obligation de réaliser quatre projets serait plus conforme au respect des possibilités de chaque Conseil de quartier, donc pas de problème pour modifier à la marge le texte et dire que c'est un objectif de quatre réalisations par an, et pas une obligation de quatre réalisations par an.

Il y a d'autres modifications dans cette charte des Conseils de quartier : le fait de tirer au sort des nouveaux membres une fois tous les ans, et non pas tous les 2 ans. Le fait de limiter à trois mandats de trois ans les mandats des co-présidents et non pas de l'équipe d'animation, comme c'est écrit. Cela concerne bien les co-présidentes et les coprésidents, l'équipe d'animation pouvant, tant qu'elle est élue, continuer au-delà.

Il y a d'autres points, qui sont dans la charte, mais qui sont peut-être un petit peu plus pratiques, sur le fait de déterminer les orientations de dépenses des Conseils de quartier un peu plus tôt dans l'année. On constate bien souvent qu'arrivés en septembre-octobre, certains Conseils de quartier n'ont pas encore parfaitement décidé ce sur quoi ils souhaitent dépenser leur budget. De fait, cela est plus facile pour pouvoir réaliser des dépenses qui atteignent un plein succès, de le faire en début d'année.

Il est difficile en peu de temps de mentionner tous les changements, les élus sont bienvenus en tant qu'auditeurs s'ils ne sont pas référents ou référentes des Conseils de quartier, bien sûr. D'autres points, peut-être écrire en toutes lettres qu'une personne ne peut pas voter sans être véritablement membre du Conseil de quartier, c'est-à-dire avoir signé la charte éthique du Conseil de quartier, dans laquelle on rappelle que les séances sont enregistrées pour les besoins de la coordination qui réalise le compte-rendu succinct des échanges. Là encore, c'est un point sur lequel nous avons beaucoup débattu : est-ce qu'il faut que ce soit un compte-rendu, est-ce qu'il faut que ce soit un relevé de décisions, est-ce qu'il faut que ce soit un compte-rendu succinct ? Le texte qui vous est présenté parle de compte-rendu succinct qui, semble-t-il, est une position d'équilibre entre ce que voulaient les différentes parties.

Enfin, je vais peut-être terminer par-là : la réunion plénière annuelle qui n'est pas publique, mais qui permet de renforcer les interactions et l'interconnaissance entre les Conseils de quartier, qui est un partage de bonnes pratiques et une évaluation des actions qui sont à l'œuvre, nous semble aussi être un moment tout à fait utile pour que les Conseils de quartier continuent à être utiles à nos habitantes et habitants, à nos commerçantes et commerçants, à nos quartiers plus généralement, et qui continuent à proposer des projets, comme cela est leur mission première.

Voilà, j'ai beaucoup parlé, cela fait cinq minutes, je vais donc laisser la parole à d'autres.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Boris. C'est dans le temps imparti de cinq minutes maximum pour présenter une délibération. Merci. Je propose que l'on discute de la délibération d'abord, il n'y a plus de vœu puisque nous l'avons déjà voté, qui portait sur les deux délibérations, mais il y aura peut-être des amendements. Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, Boris, tous les chers camarades de Conseil. Je crois que les modifications sont assez judicieuses. Je ne veux pas perdre de vue qu'un règlement intérieur, une charte en l'occurrence, c'est un carcan, mais un carcan, on le sait en Conseil municipal, on peut en sortir, il faut garder cette flexibilité. J'ai donc apprécié l'évolution, notamment sur les quatre objectifs qui sont un objectif plus qu'une obligation, parce que cela fait une pression supplémentaire sur les Conseils de quartier qui ont un travail usant. Au cours des années, je vois l'usure des uns des autres, c'est prenant, les gratifications ne sont pas toujours là. Mais les projets, quand ils aboutissent, c'est un vrai succès. Donc mettre trop de pression, ce n'est pas le bon sens.

J'ai juste une nuance sur l'article 7.2 de la communication. On a eu cet échange avec Boris sur les canaux et le contenu de la communication, je comprends tout à fait que la Mairie ne souhaite pas que les Conseils de quartier commencent à faire de la politique ou commencent à avoir des propos un peu polémiques ou un peu agressifs, je ne crois pas qu'ils l'aient jamais fait, et encore moins publiquement. En revanche, le terme qui dit qu'ils doivent être là pour positiver leur quartier et donner une attractivité au quartier, je ne vois pas leur mission comme le Guide du Routard de leur quartier, vantant les mérites touristiques de la visite du quartier. Je serai donc un peu plus souple sur la formulation, je ne sais pas si cela a été modifié, en disant : voilà, on attend d'eux un vrai respect de la Mairie et de la majorité municipale, il n'y a pas d'enjeux politiques ici. Si vous avez des petites remarques, faites sur un ton respectueux, après tout pourquoi pas. Il y a eu un petit enjeu sur Instagram sur juste un panneau, mais quand j'ai vu la remarque, je n'ai pas pris cela comme une critique pour la Mairie, j'ai pris cela comme une remarque générale. Je pense que c'est intéressant de laisser cette marge de manœuvre d'expression qui est légitime des Conseils de quartier, quand la majorité du Conseil soutient la mesure. Après, la limite n'est pas évidente, la rédaction n'est pas toujours simple, mais je laisserais un peu plus de marge de manœuvre dans l'expression des Conseils de quartier, car ce sont des adultes qui s'engagent énormément, qui perdent beaucoup d'énergie, qui sont parfois un peu las, qui constatent beaucoup de choses que même en tant qu'élus dans les quartiers que l'on habite on a du mal à repérer, eux, ils le voient, et nous remontent les infos et parfois une petite remarque, quand c'est sur un ton, on va dire, en l'occurrence je les

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

trouve assez légers, je laisserais passer, cela fait partie de l'échange. La vie entre la Mairie et les Conseils de quartier, je ne la connais pas bien puisque je ne suis pas dans la Mairie, le GPO et toutes les instances intermédiaires qui ne figurent pas dans le Conseil, dans la charte, cela regarde la mairie et les Conseils. Je ne peux pas donner d'avis là-dessus, mais en l'occurrence sur l'ensemble nous allons voter favorablement, malgré quelques remarques.

Il y avait également une question soulevée sur l'appartenance à un Conseil de quartier ou à plusieurs Conseils de quartier. Pour l'instant, il n'y a pas de mention de limitation de l'appartenance à plusieurs Conseils de quartier. Je suis assez favorable à l'interaction entre les Conseils de quartier, pour mutualiser les efforts des uns des autres sur des sujets communs. Après, l'appartenance et le vote sur plusieurs Conseils de quartier est une autre question, on peut participer sans voter. Est-ce qu'il faut limiter ? Je suis ouvert sur la question, j'ai entendu des avis nuancés, je pense que cela peut être un amendement à venir après réflexion supplémentaire, c'est un vrai enjeu.

Voilà, j'ai dépassé mon temps, je m'arrête donc là.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Jacques BOUTAULT et Luc FERRY.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Monsieur le Maire, je vais répondre, même si je me suis déjà exprimé lors de mon temps de parole précédent sur le règlement intérieur. Je me suis déjà exprimé sur ce que je pensais de la charte des Conseils de quartier, donc je ne vais pas répéter, mais je voudrais quand même dire ce que je pense globalement de l'économie du texte, comme on dit.

Je crois que la loi Vaillant, quand elle a pensé les Conseils de quartier, les a pensés comme permettre à des citoyens non élus de pouvoir agir dans leur environnement pour peser sur les décisions des élus, pas comme des citoyens qui faisaient de l'animation locale, qui animaient un quartier, ce n'est pas cela, l'esprit. L'esprit, c'est participer, c'est dialoguer, c'est de faire vivre la démocratie.

C'est la raison pour laquelle, une fois n'est pas coutume, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Aurélien VÉRON sur la façon dont les conseillers de quartier seraient amenés à ne plus pouvoir dire du mal de leur quartier ou critiquer quand quelque chose ne va pas, non. C'est vrai qu'il ne faut pas être dans l'excès, mais si les conseillers de quartier ne peuvent pas relever les failles, les petites faiblesses, les dysfonctionnements de leur

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

quartier, à quoi servent-ils ? À faire de l'animation locale. Bon, d'accord, mais est-ce vraiment leur rôle ?

C'est la raison pour laquelle je pense qu'effectivement la phrase mentionnée est mal formulée, il faut que les conseillers de quartier puissent garder leur libre arbitre et leur libre expression, sans que cela soit perçu comme un crime de lèse-majesté à l'égard du Conseil municipal, parce que les conseillers de quartier n'auraient pas dit que du bien de ce qui se passe dans leur quartier.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il y a là une vraie évolution à mettre en œuvre pour que les conseillers de quartier soient vraiment dans leur rôle, tel que l'a voulue la loi Vaillant.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques. Merci de faire référence à la loi Vaillant qui date de 2002, qui concernait l'obligation, je crois, pour toutes les communes de plus de 80 000 habitants. On y serait même en tant que Paris Centre, ce qui n'est pas le cas de tous les arrondissements, mais ils ont tous des Conseils de quartier, je crois, avec des règles tout à fait différentes.

Je précise aussi, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a des arrondissements où c'est le maire qui nomme les présidents et qui nomme ses adjoints comme présidents du Conseil de quartier, avec un petit clin d'œil pour les Conseils de quartier, il y a toujours cette possibilité. Non, on se l'est interdit dans notre règlement. Je salue la présence de nombreux conseillers et conseillères de quartier et équipes d'animation. D'ailleurs, une partie des propositions, des modifications qui sont dans ce texte sont des demandes des Conseils de quartier, vous n'avez pas exactement toutes et tous les mêmes vues sur tout, mais il y a quand même des choses qui viennent des Conseils de quartier eux-mêmes.

Il y avait une demande d'intervention de Luc FERRY, puis une réponse de Boris JAMET-FOURNIER.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Nous ne sommes pas intervenus sur le règlement intérieur, mais ce que je voudrais dire, c'est que je pense que l'on a été valablement consultés, nonobstant le fait que l'opposition n'a pas été consultée en premier lieu, mais cela a été réparé. J'espère que les Conseils de quartier ont été consultés également.

Après les multiples échanges que nous avons pu avoir avec Boris, et les réunions que nous avons pu faire, il s'est dégagé une sorte de consensus, qui ne plaît pas à tout le monde. Je



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

rejoins mes collègues Écologistes sur certains points, bien sûr, on n'a pas tout obtenu, nous non plus.

Nous voulons pour autant soutenir cette réforme de la charte qui apporte des points positifs, tout en soulignant la remarque de Jacques BOUTAULT sur le fait qu'effectivement, les conseillers de quartier ne sont pas des animateurs, des GO du quartier, ils ont aussi une vocation à faire valoir des opinions sur les politiques de la Ville, et je pense qu'entre la charte des Conseils et le règlement intérieur, il y a des passerelles qui se font entre les Conseils de quartier et le Conseil de secteur.

Bon, tout n'est pas parfait, il y aura peut-être des choses dans le prochain mandat à réformer sur ce règlement intérieur de ce Conseil de quartier, mais en l'état, sur la charte des Conseils de quartier qui est un cadre duquel on peut déborder, certainement, nous allons voter pour. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Luc FERRY. Alors que l'on verrouille les portes du Conseil...

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

C'est pour censurer l'expression citoyenne.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On n'a pas encore voté, Florent. Je rappelle que les Conseils sont publics, et que tout le monde peut évidemment venir. Je ne sais pas si techniquement, il ne faut pas entrebâiller une porte pour indiquer la séance, mais c'est le cas au fond de la salle. Je vous rappelle que dans un mariage, on ne peut pas s'enfermer, parce qu'ils sont publics, je le rappelle, pour les conseillères et conseillers. Je vous remercie pour ces interventions.

Je me félicite qu'il y ait du public aujourd'hui, notamment grâce aux conseillères et conseillers de quartier qui sont présents. C'est aussi la sobriété de nos débats qui permet d'avoir du public qui tient la longueur des débats. Vous n'avez pas le choix, mais eux si. Je les remercie de leur présence.

Justement, pour que nos débats soient intelligibles, pas simplement entre nous, je dis juste un point sur la communication. L'esprit, je ne sais plus comment Jacques a dit, l'économie du texte, pour reprendre ses termes, tout n'est pas épuisé dans le règlement. Il y a la pratique ensuite, mais je crois que dans les discussions avec les Conseils de quartier, il y avait eu un moment donné ce point, qui d'ailleurs visait à une plus grande efficacité /

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Beaucoup de ressources sont dédiées aux conseils de quartier, avec une exigence réciproque qui est la représentativité. Un effort qui est d'ailleurs marqué dans cette évolution du règlement par le tirage au sort avec une fréquence plus appuyée, pour permettre, vraiment, d'essayer de corriger les biais qui peuvent être les biais d'auto-sélection des Conseils de quartier, en très bonne intelligence avec les Conseils de quartier. Cela fait partie des amendements qui permettent d'essayer de renouveler les Conseils. Au même titre, je regroupe ici plusieurs corrections qui m'ont paru intéressantes, c'est celle qui consiste par exemple à limiter le nombre de questions pour pouvoir mieux y répondre, et de nouvelles questions on s'entend bien, ou par exemple de demander qu'avant qu'un signalement soit remonté au Conseil de quartier, il fasse l'objet d'un signalement dans « dans ma rue » puisque les Conseils de quartier ont un rôle précieux à condition qu'ils ne dupliquent pas les outils qui existent déjà. S'il suffit de faire un signalement « dans ma rue », le Conseil de quartier ne joue pas de rôle particulier en contournant ce système-là. En revanche, si à l'issue d'un signalement « dans ma rue », les Conseils de quartier nous signalent qu'il n'a pas été traité, alors là, cela est très utile. De la même manière, sur la communication, je crois que ce qui avait été pointé et discuté amplement avec les Conseils de quartier, c'est que les réseaux sociaux par exemple, la communication publique, ce n'est pas le premier point où faire remonter des observations. Le premier point est évidemment les instances des Conseils de quartier, la discussion avec les élus, c'est cette relation privilégiée. Sinon, chacun peut utiliser les réseaux sociaux et peut le faire ultimement, en fin de compte tout le monde est libre, mais l'intérêt des Conseils de quartier et de la place qui leur est accordée est de pouvoir utiliser d'autres outils, en première instance en tout cas, que les réseaux sociaux. J'ai déjà trop parlé, je laisse Boris conclure sur ces différentes interventions et proposer le vote.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Je ne sais pas si j'ai autre chose à conclure, que dire que vous avez tout dit, en tout cas pour exprimer la position qui est la mienne et celle de notre groupe. Je ne sais pas s'il y a d'autres... On va te laisser présenter ce que tu souhaites présenter, et si réponse il doit y avoir, elle arrivera à ce moment-là.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est une proposition d'amendements sur la charte, c'est cela ?

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté.**

Tout à fait, car j'ai bien retenu qu'il n'y avait pas que le règlement, il y en avait aussi son application, nos débats, et Boris soulevait tout à l'heure comment on fait lorsque l'on n'a pas de pouvoir de sanction. Je redis ma tristesse de ne pas avoir eu de réponse sur la participation des associations du CICA au Conseil de secteur parce que, du coup, depuis le début du mandat, on ne respecte pas notre propre texte. Mais bon, on peut encore s'améliorer. Avant l'été, souvenez-vous, nous avons proposé d'ores et déjà un vœu qui incluait un certain nombre de propositions, et pour le règlement intérieur du Conseil de secteur, et pour les Conseils de quartier. On nous avait dit que dans le vœu il y avait trop de choses, que cela était trop compliqué à comprendre, et que cela ne pouvait pas se faire comme cela. Il y a donc eu les discussions plus ou moins fructueuses, je laisse cela à la libre appréciation de chacun et chacune, et là, maintenant, il y a les amendements dont je pense à minima qu'ils sont très clairs et que chacun et chacune se positionne en conscience. Je vous avoue avoir été un peu surprise de voir des votes en bloc.

Mais du coup, les deux amendements proposés sur la charte des Conseils de quartier : le premier... non, je vais commencer par le deuxième, pardon, parce que je ne vais pas le réexpliquer. C'est un amendement sur l'article 5.9 qui revient sur la proposition de deux vœux par an pour les Conseils de quartier, dans le même esprit que ce que l'on a proposé pour le règlement intérieur. Je ne vais pas refaire l'explication.

Par contre, l'amendement sur l'article 4 concerne la parité, puisque la charte, telle qu'elle a été retravaillée, se lirait comme : le Conseil de quartier élit à la majorité simple et à bulletin secret le ticket parmi les tickets candidats, et je crois que la formulation c'est que la parité est recherchée. Ma proposition d'amendement est de mettre que la parité est obligatoire. Honnêtement, je ne pensais pas avoir à faire un tel amendement en 2025. Je rappelle que, certes, on n'a pas le pouvoir de la loi pour sanctionner des choses qui ne seraient pas appliquées dans la charte, mais en attendant, la parité est quand même un principe constitutionnel que l'on est censé appliquer dans toutes nos institutions. Tout à l'heure, il a été dit que cela pourrait être compliqué parce que l'on n'a pas toujours les gens disponibles dans les Conseils de quartier pour. Je ne pense pas qu'il existe un quartier de Paris Centre où, par une sorte de magie statistique et un peu misogyne, il y aurait moins de 52 ou 50 % de femmes dans la population, donc si l'on n'est pas capable d'aller chercher des femmes pour participer au Conseil de quartier, c'est bien que notre politique de présentation, d'inclusion, d'animation des Conseils de quartier et de la vie démocratique du secteur de manière générale est insuffisante. Cet amendement vise donc à rendre la parité obligatoire pour le binôme, cela nous obligera au moins à nous bouger pour essayer

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

d'atteindre cette parité. En effet, si l'on n'y arrive pas, on n'y arrivera pas, mais le fait de dire : on a cherché, et vite fait on pourra passer derrière, cela me paraîtrait excessivement problématique, et je t'avoue, mon cher Luc, rien que cela fonderait de voter contre de ma part, car il aurait fallu se lever bien plus tôt pour me faire voter un texte qui n'est pas paritaire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je propose, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, une réponse sur ces amendements. Comme l'a dit Raphaëlle, l'amendement sur la fréquence des vœux, je pense que l'on est à la quatrième proposition, je propose que son sort soit scellé puisque l'on a déjà voté sur ce point.

En revanche, sur le deuxième, pour répondre, avec en tête la pratique des Conseils et ce qu'il est possible de faire, je pense que l'on est tous d'accord, évidemment, pour rechercher la parité. Luc peut-être, avant que Boris puisse faire une réponse. S'il y a une intervention, je propose qu'elle se fasse et que Boris apporte la réponse. Luc FERRY d'abord, et Boris ensuite.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Comme Raphaëlle m'a gentiment interpellé, je vais lui répondre. Bien sûr, la parité est souhaitable, et même obligatoire en 2025, comme tu le disais. C'est vrai que ce n'est pas formulé comme cela dans le texte, on en a débattu avec Boris au téléphone, pas en réunion, mais au téléphone, c'est vrai que l'on pourrait voter cet amendement d'une manière dissociée, son argument était de dire qu'en pratique, c'était compliqué. Compliqué, parce que les Conseils de quartier, c'est du bénévolat, ce sont des bonnes volontés, ce sont des gens qui s'engagent au service de leur quartier. Leur mission, bien sûr, est de respecter l'éthique et la volonté de parité, mais qu'est-ce qui se passe s'ils ne peuvent pas obtenir cette parité et que cela est obligatoire ? Il n'y a pas de gouvernance des Conseils de quartier ? C'est cela que je voudrais savoir. Je ne veux pas bloquer tout un texte pour cela, à ce moment-là, on peut effectivement, le groupe Communiste et Citoyen peut soutenir cet amendement, tout en ayant cette réserve pragmatique. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je propose que Boris réponde, le groupe est déjà intervenu, je crois que l'on a déjà passé plus d'une heure sur le sujet. Boris fait la réponse sur un sujet. On est tous d'accord sur la parité, la question est ce que l'on fait. Raphaëlle l'a dit elle-même, on aurait pu rendre obligatoire, et si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible, à ce moment-là ce n'est pas obligatoire.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

C'est bien ce que l'on a fait en 2020, c'est-à-dire que la précédente rédaction de la charte impose la parité. J'en étais le premier défenseur, puisqu'avec d'autres personnes j'ai mené le travail de rédaction de la charte de 2020. J'étais assez convaincu qu'il fallait obliger à la parité pour la co-présidence. De fait, c'est pratiquement impossible. Je vois Laurence et Françoise qui sont là et qui sont deux co-présidentes, donc s'il faut la parité pour la co-présidence des Conseils de quartier, il faut aller expliquer à Laurence et Françoise laquelle doit rendre son siège, ou c'était le cas de Michèle et de Florence, qui étaient dans la salle il y a quelques minutes. Pour des raisons diverses et parfois très tristes, il y a des Conseils de quartier dont la co-présidence est assurée par une seule personne, on peut penser à Stéphane LEULLIER dans le Conseil de quartier Louvre-Opéra, qui est un seul homme, une seule personne. Évidemment, on va tenter de lui trouver une co-présidente femme, c'est l'équipe d'animation qui va s'en charger. Ce serait idéal.

Maintenant, étant donné que l'on n'a pas la force de la loi avec nous dans cette charte des Conseils de quartier, d'ailleurs on peut probablement s'en réjouir, on n'a pas de moyen pour forcer à la parité. C'est la raison pour laquelle, et d'ailleurs c'est un groupe qui n'est pas le mien qui m'a proposé de rédiger ce texte en disant que l'on recherchait la parité, et c'est la version que nous vous présentons ce soir. Ce qui nous amène donc à rejeter ces deux amendements.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Une explication de texte. Une explication de vote, pardon.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui, une explication de vote très rapide, Monsieur le Maire. Tel que cela a été présenté, pour nous, le principe de la parité est intangible, puisqu'il relève de la loi, cela a été dit. J'ai entendu ma collègue Raphaëlle RÉMY – LELEU qui veut bien sous-amender son amendement pour dire au moins une femme dans la co-présidence, parce que cela générerait qu'il y ait deux femmes, pour nous cela ne gêne pas, c'est ce que l'on appelle la parité plus, c'est-à-dire que pour favoriser la participation des femmes aux responsabilités publiques, la parité plus me paraît une bonne chose. Si cela vous gêne, on peut sous-amender, dire au moins une femme.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Si cela n'est pas retenu, nous serons dans l'obligation, par principe, de voter contre cette charte. Je propose que les amendements soient mis au vote de façon dissociée, et nous prendrons notre décision en fonction du résultat de ce vote.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il y a donc une proposition de sous-amendement. Je crois que personne, enfin pas tout le monde, ne sait ce qu'est un sous-amendement. C'est un amendement à un amendement qui a été proposé, c'est cela ? Je crois que le règlement intérieur du Conseil de secteur n'a pas de mot, ne prévoit pas le sous-amendement, ce sont des pratiques du Conseil de Paris. La constitution a été évoquée, je ne crois pas que la constitution ait quelque chose à dire sur le règlement intérieur des Conseils de quartier.

Je crois, encore une fois, que tout le monde est d'accord, que Boris a déjà répondu. Je propose que l'on ne multiplie pas les amendements aux amendements, cela devient illisible et incompréhensible.

Tout le monde cherche la parité, elle est inscrite comme un principe dans la charte des Conseils de quartier, avec ce que disait Raphaëlle tout à l'heure, ce n'est pas une obligation, on ne pourrait pas la mettre en œuvre, mais c'est une direction, un objectif. Je crois que l'on est tous d'accord, ce serait dommage que l'on ne vote pas pour cela.

Je propose que Boris fasse une dernière recommandation. Je veux bien accepter que l'on vote de manière dissociée.

Luc, pour une explication de vote, puisque chacun est intervenu.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Cette parité est à rechercher pour chaque Conseil de quartier, ou pour l'ensemble, globalement sur Paris Centre, c'est-à-dire les Conseils de quartier sur Paris Centre ? Chaque. Est-ce qu'actuellement, c'est juste de la curiosité, ce n'est pas vraiment une explication de vote, je suis désolé, je prends mon temps pour cela. Actuellement, est-ce que l'on a une vision de la gouvernance des Conseils de quartier en matière de parité, globalement ? Je suis peut-être parti pris, mais il me semble avoir rencontré beaucoup de femmes qui s'impliquent dans les quartiers.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon, Luc, mais d'une part, ce n'est pas une explication de vote, et d'autre part Boris vient de couvrir ce point, pas de manière exhaustive, mais il a cité pas mal d'exemples de parité, de non-parité, lorsqu'il y avait deux femmes qui étaient co-présidentes, ou un seul homme. On vient d'avoir ce débat. Je voudrais vraiment que l'on évite de faire comme au

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Conseil de Paris et que l'on aboutisse à quatre jours de débat. Je vous propose que l'on simplifie, on vote dissocié si vous voulez, chacun prendra ses responsabilités.

Pardon, Boris, un mot de réponse à ajouter. Mais il faut que l'on arrive à passer à d'autres sujets.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Sur le nombre de vœux, je pense que l'on a réglé, chacun est au courant des positions des uns et des autres.

Sur la parité, j'ai du mal à appeler à voter contre la parité, je suis fondamentalement pour la parité, comme vous le disiez c'est la parité plus, je laisse chacun voter en son âme et conscience. Maintenant, le fait de l'imposer ne fait pas qu'elle arrive. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, on n'a pas la force de la loi.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Ce que je n'aime pas, c'est le terme « obligatoire ». La parité me semble logique.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je crois que le Conseil est perplexe dans cette proposition de débattre encore une fois. Je vais faire une tentative pour que l'on puisse passer à une autre séquence.

Je crois vraiment que sur la question de la parité, on est tous d'accord. Ce qui est mis dans la Charte, à la demande de Conseils de quartier, c'est pour éviter une situation qui amènerait à une paralysie du pouvoir de décision, de la légalité des décisions d'un Conseil, parce qu'il serait présidé par deux femmes, ou qu'un homme dans le cas de Stéphane, pour des raisons que tout le monde connaît ici puisque l'on a rendu hommage à Hélène DE BARMON. Il faut le temps d'organiser une succession, des élections. Le seul but de la proposition faite ici, en concertation, et je crois même à la demande des Conseils de quartier, est d'éviter une situation de blocage.

La parité est inscrite comme un principe dans le règlement actuellement, on peut figner, mais encore une fois, c'est la pratique, Jacques et Aurélien sont d'accord sur ce point et l'ont tous les deux dit, c'est la pratique de la vie des Conseils qui va l'emporter. Une fois que le principe a été rappelé, je vous rappelle que ce n'est pas la constitution, ce règlement.

Je vous propose que nous le votions tel quel, dissociions si vous le voulez, mais sans dire qu'il y aurait une proposition qui serait paritaire et l'autre qui ne l'est pas. Le texte est très

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

clair sur la volonté d'atteindre la parité. Si pour le premier amendement, qui portait sur les deux vœux au Conseil, on a déjà voté plusieurs fois sur cette proposition d'amendement, revotons. Qui vote contre ? Je vous remercie. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Cinq voix pour. Je vous remercie, même vote.

*Après vote à main levée, l'amendement est rejeté à la majorité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Simplement, Boris, pour rappeler quel est l'état actuel du texte, je crois que tout le monde est perdu, ensuite Raphaëlle pour rappeler la dernière proposition qui a été modifiée.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

L'état actuel, à date d'aujourd'hui, c'est que les co-présidences doivent être paritaires. L'état du texte qui est proposé, c'est d'être moins contraignant, et de dire que la parité est recherchée. De ce que je comprends, la proposition du groupe les Écologistes est de dire : la co-présidence comprend au moins une femme. C'est bien cela.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

C'est bien cela.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je note quand même au passage que le texte d'aujourd'hui n'a pas entraîné une radiation de la présidence ou une dissolution, c'est la preuve que tout n'est pas dans un règlement. Cela va dans le sens de toutes les propositions de chacun. Il y a une proposition sur la table, qui est de dire qu'au moins un des membres de la présidence des Conseils de quartier, sauf peut-être empêchement technique, sinon ce serait dire que Stéphane LEULLIER n'est pas légitime à être le seul président aujourd'hui du Conseil de quartier. Je propose un amendement de l'amendement, pour dire simplement que l'on est d'accord pour qu'il y ait au moins une femme, évidemment dans les délais nécessaires pour obtenir, dans la nécessité de l'organisation d'un scrutin qui le permette. Est-ce que tout le monde est d'accord pour cette formulation ?

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Si la formulation, c'est : la co-présidence comprend au moins une femme, nous serons pour.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Simplement, je dis que nous ne voulons pas entraîner de nullité, comme c'est le cas aujourd'hui, Luc l'a évoqué, où la co-présidence, par décès de la présidente, n'est assumée que par le président. Nous ne voulons pas entraîner une nécessité de dédire ou d'entacher de nullité.

Raphaëlle, une dernière explication technique, et Antoine pourra intervenir. Après, vraiment, on passe au reste du Conseil.

**Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté.**

Techniquement, comme l'amendement est basé sur le texte tel qu'il est écrit, aujourd'hui le texte est écrit de telle sorte que l'on parle de l'élection, lors de l'élection du binôme à la présidence du Conseil de Quartier. Donc, bien sûr, nous ne sommes pas des monstres, s'il y a un accident, s'il y a quelque chose, on ne va pas d'un coup enlever tout droit et légitimité au binôme. Cela donnerait juste : le Conseil de quartier élit à la majorité simple et à bulletin secret, le ticket parmi les tickets candidats (composé d'au moins une femme).

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Antoine. Comme cela, tous les groupes auront discuté sur cet amendement, à l'amendement de l'amendement.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Simplement, je regrette d'avoir accepté d'être secrétaire de séance, parce que cela ne va pas être facile à faire, ce compte-rendu, mais bref. Je trouve que la parité est effectivement quelque chose de nécessaire, on l'avait dans le règlement, quand il y a eu deux femmes, cela n'a pas posé de problèmes. Je vote pour garder la parité.

La parité plus, ou le fait qu'il y ait au moins une femme, je pense que ce n'est pas la parité. Voilà mon explication de vote, je pense que mon groupe est d'accord avec cela. On voudra la parité.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Antoine me donne une idée, une dernière proposition, s'il vous plaît. Il me semble, je crois, que tout le monde pourrait être d'accord pour finalement garder le texte actuel, puisque le texte actuel dit : la direction des Conseils de quartier est paritaire. C'est le texte actuel, avant toute modification, celui qui prévaut jusqu'à maintenant. Je vous propose de faire un énorme pas : nous ne changeons rien, nous gardons la formule. Le roi Salomon a parlé, l'Écclésiaste. Est-ce que l'on vote quand même ? Cet amendement se termine en ne rien changer dans le règlement actuel concernant la parité. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

*Après vote à main levée, l'amendement est adopté à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il nous reste une dernière étape, il faut que l'on vote la délibération elle-même. Pardon, c'est long, on vous promet que l'on va passer à quelque chose d'autre. On vote pour la délibération portant sur la modification, et dans certains cas, pas la modification de la charte des Conseils de quartier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tout cela pour ça ? Je rigole. Antoine, note bien. Cinq abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Le reste du Conseil. Je vous remercie, le règlement intérieur et la charte des Conseils de quartier sont adoptés.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On a passé du temps là-dessus, je vous propose, indépendamment du règlement, de nous appliquer à nous-mêmes la discipline qui consiste à être sobre dans le reste de ce Conseil. Je dis à Antoine qu'il n'a pas choisi d'être secrétaire de séance, il a été désigné par le vote de ce Conseil, il n'a pas le choix. Mais on l'aidera sur la relecture.

La suite du Conseil. On commence, comme toujours d'ailleurs lorsque l'on passe à la partie du Conseil où l'on donne un avis, on vote pour avis avant délibération au Conseil de Paris, on commence toujours par l'ordre alphabétique des directions. C'est donc la direction des Affaires culturelles qui l'emporte. Benoîte LARDY présente les deux premières délibérations. La première, en tout cas.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

**PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS SOUMIS POUR AVIS**

**2025 DAC 216 Attribution de la dénomination Christiane Eda-Pierre à la Médiathèque musicale de Paris (Paris centre)**

**2025 DU 26 Dénomination passerelle Jim Morrison (4e, 12e).**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs. Je proposais de présenter les deux, puisque cela concerne la musique, des chanteurs. Il s'agit de la DAC 216. Il nous est proposé de donner à la Médiathèque musicale de Paris le nom de Christiane Eda-Pierre, chanteuse lyrique soprano française, née le 24 mars 1932 à Fort-de-France en Martinique, et décédée il y a quatre ans.

Pour mémoire, la Médiathèque musicale de Paris qui se trouve au Forum des Halles au niveau de la porte Saint-Eustache est unique en son genre, car entièrement consacrée à la musique sous toutes ses formes et sur tout support, CD, DVD, disques vinyle, il y en a plus de 160 000, y compris des 78 tours, etc. Je vous invite vraiment à y aller, c'est non seulement une bibliothèque de prêt, mais aussi un équipement de lecture publique. Voilà pour le petit rappel, puisqu'on la connaît finalement assez peu.

Christiane Eda-Pierre est la première cantatrice antillaise qui s'est imposée non seulement en France, mais au niveau international. Elle a eu une des plus importantes carrières internationales parmi les chanteuses françaises de son époque, et fut une des premières cantatrices noires de renom dans le monde avec les Américaines Barbara Hendricks, Marian Anderson, Jessye Norman, et Leontyne Price, toutes Américaines. Elle a chanté dans le monde entier, sous la direction des plus grands chefs d'orchestre, tels que Colin Davis, Neville Marriner, Seiji Ozawa, Karl Bohm, Daniel Barenboim, Pierre Boulez, etc. Au côté aussi de Luciano Pavarotti, José Vandamme, Alfredo Kraus, Plácido Domingo, pour n'en citer que quelques-uns.

Son répertoire est vaste, allant de la musique baroque aux œuvres contemporaines, mais elle demeure surtout une interprète de Mozart, son compositeur préféré. Christiane Eda-Pierre a terminé sa carrière comme professeur au Conservatoire national supérieur de Paris de 1977 à 1997, puis à la Schola Cantorum de Paris, en formant plusieurs artistes de renommée internationale parmi lesquelles Nora Gubisch, Sylvie Valayre, et Magali Léger. Sa voix s'est tue le 20 décembre 2020 dans les Deux-Sèvres.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Afin d'honorer sa mémoire, je vous invite à vous prononcer en faveur de l'attribution du nom de Médiathèque musicale Christiane Eda-Pierre à la Médiathèque musicale de Paris, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, chère Benoîte. Je précise que c'était une proposition de Jacques MARTIAL, adjoint à la Maire de Paris en charge des Outre-mer. C'est une très belle proposition pour une grande artiste, en l'occurrence une femme, et des Outre-mer comme on disait autrefois. C'est à ce titre aussi que cette délibération a été proposée. Est-ce que l'on vote, ou tu veux présenter... ?

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Je veux bien présenter la suivante, ce qui est d'ailleurs assez intéressant puisqu'il s'agit également d'un autre artiste vocal. Le Conseil de Paris a émis le souhait d'honorer la mémoire de Jim Morrison, poète américain, chanteur et parolier vénéré des Doors, l'un des groupes de rock les plus influents et les plus marquants des années 60 avec les Beatles, les Rolling Stones, les Who, le Velvet Underground, etc. Les plus jeunes d'entre vous ne connaissent peut-être pas les Doors, je les invite à... je ne sais pas.

Il vous est proposé aujourd'hui d'attribuer son nom à la passerelle située à hauteur de la rue de Mornay reliant le boulevard Bourdon au boulevard de la Bastille, entre le 4<sup>e</sup> où il a vécu, et le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Jim Morrison, qui aimait beaucoup la France et la poésie qu'il a découverte quand il était étudiant, un brillant étudiant, il s'est beaucoup intéressé à la poésie, a vécu sa dernière année à Paris, au 17 rue Beautreillis, il y a été découvert sans vie le 3 juillet 1971, il avait 28 ans. Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise, des fans du monde entier viennent encore se recueillir sur sa tombe.

Jim Morrison a eu une carrière extrêmement courte, de 1965 à 1971, mais qui a fortement marqué, c'était une personnalité, un poète, un performeur très charismatique, qui s'engage aussi dans ses compositions, à partir de 1968 notamment, contre la guerre du Vietnam dans l'album *Waiting for the Sun*, notamment avec le titre *le soldat inconnu*, je ne vous le dis pas en anglais, je le dis en français. Je pourrais évidemment parler de Jim Morrison, qui était un immense artiste des Doors, des heures.

Je vous invite à découvrir ses cinq albums, ainsi que ceux de Ray Manzarek avec qui il les a composés, et à voter, bien entendu, en faveur de la nomination de cette passerelle, la passerelle Jim Morrison.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Benoîte, pour cette très belle proposition. On avait déjà discuté à l'époque de nommer un lieu du nom de Jim Morrison, une allée dans le jardin des Arts Albert Schweitzer, mais je trouve que cette proposition est belle. Je pense qu'elle suit aussi la jolie décision des élus du 10<sup>e</sup> de nommer une par une les passerelles du boulevard Saint-Martin. On a d'autres passerelles sur la Seine, nous n'avons qu'une passerelle sur un canal, car nous n'avons qu'un bout de canal. C'est une belle proposition que j'appuie également.

Je vous propose, s'il n'y a pas de demandes de vote dissocié, y a-t-il des votes dissociés, des volontés de voter différemment ces délibérations ? Je vous propose que nous les votions ensemble. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elles sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**2025 DU 29 Dénomination place Paul et Marcelle Vergara (1er).**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération, c'est encore une dénomination, je vais la présenter très succinctement parce qu'elle suit les discussions que j'ai pu avoir avec l'Oratoire du Louvre où nous nous trouvons la semaine dernière avec Karen TAIEB pour fêter la fin d'une tranche de travaux du grand salon où, notamment, ont été inscrits les noms, et ajoutés, d'ailleurs, des noms de pasteurs de l'Oratoire qui étaient manquants. Restauration qui a été faite par la Ville, la COARC, la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles. Voilà un acronyme que j'ai maîtrisé, enfin.

C'est un très beau travail qui a été fait, nous étions réunis avec l'ensemble de l'Oratoire et pas mal de conservateurs de l'art, et il y avait ce nom que je n'avais jamais remarqué avant, bien que l'on ait mis une plaque dans l'Oratoire du Louvre il y a deux ans, je crois, au nom de Paul et Marcelle Vergara, le pasteur Paul Vergara et sa femme Marcelle Vergara. Tous les deux ont fait partie de ce groupe de résistance, avec Marcelle Guillemot et Suzanne Spaak, j'en parlais tout à l'heure, Marcelle Guillemot, assistante de l'Oratoire, et Suzanne Spaak, membre du réseau communiste de l'Orchestre Rouge belge.

La résistance communiste a pu rencontrer la résistance protestante, et la résistance française, la résistance étrangère, c'est une belle rencontre autour d'un projet de sauvetage d'enfants juifs qui a permis d'en sauver une soixantaine, je crois, et qui a valu à tous ces

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

gens, y compris à titre posthume pour Suzanne Spaak puisqu'elle a été exécutée, les titres de Justes parmi les Nations.

Il était juste que nous leur donnions un nom de lieu. Nous avons déjà eu pas mal de délibérations et entériné, j'annonçais d'ailleurs son calendrier, que les deux dernières écoles de Paris Centre seraient nommées Marcelle Guillemot et Suzanne Spaak. Il aurait été injuste que le nom de Paul et Marcelle Vergara ne soit pas lui aussi présent en dehors du Temple de l'Oratoire, nous avons donc trouvé un lieu.

Ce lieu, c'est l'objet de la délibération de ce soir, c'est la place qui se trouve au carrefour de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Arbre-Sec, cette place qui n'a pas de nom, qui est matérialisée par un cercle, et qui a, devant, je ne sais pas si vous voyez, l'immeuble de la Croix-du-Trahoir, et qui a, outre ce lieu extrêmement patrimonial, l'intérêt, lorsque l'on s'y trouve, de voir l'Oratoire, et depuis l'Oratoire de voir cette place. Je trouve plaisant que la place Paul et Marcelle Vergara soit à un jet de l'Oratoire. Pour avoir discuté avec la direction, c'est un lieu qui plaît aussi beaucoup à l'ensemble des équipes de l'Oratoire. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'adopter cette délibération.

Je précise, en dehors de la délibération, que nous aurons à cœur, avec Yohann ROSZÉWITCH et avec Karine BARBAGLI, de faire en sorte que le calendrier de la nomination des deux écoles Suzanne Spaak, Marcelle Guillemot, et la dénomination de la place Paul et Marcelle Vergara, réunissant sous ces nominations, de manière posthume, ces quatre personnages résistants et Justes parmi les Nations, les réunissant ensemble dans un même souffle de nomination de notre espace public, de le faire dans un calendrier commun avant l'été. C'est un engagement que nous prenons, si vous votez cette délibération.

Je vous remercie. C'est la délibération DU 29. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée. Je vous remercie pour cette troisième nomination.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**2025 DAC 248 Avenant à la convention d'équipement de 2023 et à l'avenant de 2024 avec l'association Le Portail de l'Hôtel Raoul pour le paiement du solde de 8 902,75 €.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je garde la parole. Je remplace ce soir Yohann ROSZÉWITCH, dans sa qualité d'adjoint au Patrimoine et à la Mémoire. Je vous parle très rapidement d'une délibération technique qui porte sur le portail Raoul.

C'est vraiment une délibération technique, vous vous rappelez la participation de la Ville qui était à une hauteur de 50 000 euros pour le soutien de la restauration dont est à l'origine Michel Cribier et son association Le Portail de l'Hôtel Raoul. Nous nous étions engagés à ce que la Mairie de Paris Centre apporte son écot à la contribution de la Ville à hauteur de 10 000 euros. Je passe toute la construction juridique et technique qui a permis de le faire, ce n'était pas si évident que cela. Cette délibération permet simplement d'entériner ce transfert, cette contribution de la Mairie de Paris Centre, c'est un avenant.

Je vous propose de voter pour s'il n'y a pas de discussion. Je crois que l'on a déjà amplement parlé du portail et je sais que de part et d'autre de cette assemblée, tout le monde soutient ce projet qui a un côté transpartisan. Je n'ai pas trop de doutes sur le sens de cette votation. Y a-t-il des questions, des demandes d'interventions ? Non. Je propose de la mettre au vote. Pardon, Corinne.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci. Bonjour à tous. On va quand même féliciter Michel Cribier d'être arrivé à la restauration de ce portail, ce qui n'était pas gagné au départ. Grâce à sa détermination et son imagination, on va avoir un très beau portail, et il ne manque plus que la porte, on attend avec impatience l'arrivée de la porte, qui est toute prête, mais qui est pour l'instant à l'abri, mais qui va être très bientôt remontée sur ce portail.

Dans la rue Beautreillis, nous aurons d'un côté Jim Morrison, de l'autre le portail Raoul qui est le témoignage assez intéressant, puisque s'est construit un ensemble très peu intéressant à la place dans les années 60, il reste le portail, il reste le cadran solaire, pour expliquer. Et quand on a la chance de pénétrer dans le hall, Michel Cribier a offert à la copropriété la statue qui ornait le bassin qui était dans la cour de cet hôtel particulier. J'espère que l'on pourra offrir à Michel Cribier une médaille Victor Hugo pour son implication dans cette affaire.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Corine, c'est une très bonne suggestion, je la note immédiatement. Je pensais que nous l'avions déjà fait, mais c'est une très bonne proposition.

Si vous avez des propositions, j'en profite pour faire cette annonce ici, pour décorer des habitantes et habitants, cela peut être n'importe qui qui a une contribution exceptionnelle à la vie du quartier, à la vie de Paris Centre, n'hésitez pas à les faire remonter, on pourra le faire dans la prochaine promotion de la médaille Victor Hugo. Nous avons désormais une médaille qui résulte de ce qui est l'apanage d'un certain nombre de mairies, on l'a fait parce qu'on avait estimé que l'on avait demandé trop de médailles, à un moment donné, à l'Hôtel de Ville. Qu'à cela ne tienne, nous avons créé notre propre médaille. N'hésitez pas à faire remonter, cela vaut d'ailleurs pour les Conseils de quartier et tous les habitants : si vous avez des gens qui ont eu une contribution exceptionnelle, pas simplement professionnelle ou associative, mais exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'elle soit sociale, culturelle, patrimoniale comme celle-ci, ce sera une grande aide pour nous, pour les identifier et les rétribuer sous cette forme très symbolique, les honorer plutôt, cette médaille n'a pas de valeur commerciale. Je vous remercie.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DAE 5 Conventions d'occupation du domaine public avec deux structures de l'économie sociale et solidaire dans le Parc Rives de Seine (4e)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons de domaine, avec le début des délibérations qui portaient sur la direction de l'Attractivité économique. La première délibération est un peu compliquée, je vais laisser Audrey PULVAR, adjointe à la Maire de Paris en charge, notamment de l'alimentation durable, de l'agriculture, et d'autres sujets, qui porte cette délégation également pour Paris Centre, nous expliquer un petit peu cette délibération.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.**

Merci, Monsieur le Maire. On a beaucoup d'acronymes à la Ville de Paris, comme vous le savez. DAE, c'est Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. Je suis donc adjointe à



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

l'agriculture, à l'alimentation durable, et aux circuits courts et de proximité, et c'est l'un des titres les plus courts de tous les adjoints.

Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération DAE 5 propose la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec deux structures de l'économie sociale et solidaire et de l'alimentation durable, pour leur installation dans trois locaux de la Ville de Paris, sur le parc des Rives de Seine et ce, pour une durée de trois ans. Ce projet, je le co-porte avec mon collègue Florentin LETISSIER, adjoint Écologiste à la Maire de Paris en charge, notamment, de l'économie sociale et solidaire, qui faisait à mes côtés partie du comité d'attribution de ces conventions, et a voté comme moi pour la désignation de ces deux porteurs de projet, que sont Table de Cana et Bonne Table.

Permettez-moi tout d'abord de commencer par les deux locaux situés aux abords des ponts Notre-Dame et d'Arcole, pour lesquels la Table de Cana a été retenue. Il s'agit d'une reconduction de convention, laquelle, contrairement à ce que l'on peut entendre sur les réseaux sociaux, n'a rien d'automatique. La Table de Cana exploite l'un des lieux depuis 2016, l'entreprise proposera dans les deux locaux dont elle sera attributaire pour les trois années à venir une activité de petite restauration avec des repas préparés dans son laboratoire du 13e arrondissement, co-financé par la Ville de Paris, qu'elle fera livrer en vélo-cargo. La Table de Cana s'est fixé pour objectif d'atteindre 40 % de produits bio et locaux dans son approvisionnement, ce qui est un gros progrès pour ces structures que nous accompagnons depuis longtemps. L'obtention d'un second local va permettre également à la Table de Cana de recourir à des contenants réutilisables, grâce à l'installation d'un système de lavage.

Le troisième local, qui nous occupe beaucoup depuis quelques jours, situé aux abords du Pont-Neuf, était depuis 2017 occupé par l'entreprise Origine et son restaurant Maison Maison. Je veux redire ici qu'il était bien stipulé dans cette convention, dès 2017, qu'à son expiration en mars 2025, l'occupant, en l'occurrence Maison Maison, ne bénéficierait d'aucun droit à son renouvellement, et ne pourrait en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux. Comme pour la Table de Cana, cette convention d'occupation du domaine public arrivant à son terme en mars prochain, et à raison d'une obligation juridique de mise en concurrence, un appel à projets a été publié. Les candidatures ont été instruites par les services selon les critères indiqués dans l'appel à projets. C'est d'abord la candidature de Maison Maison qui a été initialement retenue par le comité de sélection afin de poursuivre son activité, sous réserve d'une condition suspensive : l'obtention d'un agrément entreprise solidaire d'utilité sociale, le fameux agrément ESUS. Je veux préciser également ici que pendant plusieurs années, entre 2017 et 2024, la Ville de Paris a demandé à plusieurs reprises à Maison Maison de faire sa demande d'agrément ESUS



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

auprès des services de l'État compétents, afin que son projet s'inscrive réellement dans la dynamique sociale et d'accessibilité voulue par la Ville. Maison Maison a fait le choix de ne pas déposer cette demande d'agrément et, en 2024, au moment d'un éventuel renouvellement de la convention, la Ville a considéré qu'il n'était plus possible d'attendre. L'entreprise Maison Maison s'est vue, donc, fixer un délai de six semaines pour déposer sa demande, ce qu'elle a finalement fait. Cette demande a été rejetée par la DRIEETS qui a estimé, je cite, que la poursuite par la SAS Origine, dont est issue Maison Maison, d'une activité à titre d'utilité sociale, n'est pas démontrée. Dans le courrier de la DRIEETS était par ailleurs précisé que bien que la SAS Origine contribue au développement durable et mène des actions dites solidaires, il ne peut être démontré que son activité poursuivie à titre principal un objectif d'utilité sociale au sens du Code du travail. Cette décision de l'État a donc confirmé l'avis de la Ville de Paris, selon lequel l'activité de la SAS Origine ne s'inscrivait pas, et ne s'inscrit toujours pas, de manière substantielle, dans l'économie sociale et solidaire. Cette situation a justifié de ne pas départager favorablement Maison Maison par rapport à la candidature d'une entreprise d'insertion, Bonne Table, à notation globale équivalente. Dès lors, la Ville a signifié à Maison Maison le 20 décembre 2024 qu'il n'y aurait pas de renouvellement de sa convention.

Le deuxième dossier le mieux placé, qui avait obtenu une note équivalente à celle de Maison Maison a donc été sélectionné, et c'était celui de Bonne Table. Titulaire d'un agrément ESUS, l'entreprise d'insertion Bonne Table proposait un projet d'approvisionnement à 50 % durable, selon les critères de durabilité de la Ville de Paris, un objectif de 75 % d'ici 2027, des produits durables, locaux et de saison. En plus de l'activité d'insertion, l'impact social du projet est renforcé par l'application de prix plus accessibles que l'offre de Maison Maison, et favorise une meilleure mixité sociale du lieu. Ce projet bénéficiait notamment de financements de PIE, Paris Initiative Emploi, de France Active, ou encore du Crédit Coopératif, mais aussi pour plus de 70 % de fonds propres de ses fondateurs. La Ville de Paris a constaté il y a quelques jours seulement la présence du Fonds du Bien Commun, ainsi nommé, pour une part très minoritaire au sein du capital de Bonne Table. Nous ne pouvons rester insensibles à cette information de dernière minute, postérieure à la décision du comité de sélection, puisque ce fonds en question a été créé par un milliardaire d'extrême droite au projet politique plus que discutable. Bien que le code général de la propriété des personnes publiques et le principe d'égalité de non-discrimination empêche la Ville de Paris de discriminer ou de favoriser un porteur de projet en fonction de l'orientation politique de ses actionnaires, la Ville de Paris étudie la situation à l'aune de cette nouvelle information, et se réserve quelques semaines pour évaluer tous les aspects de ce dossier. De ce fait, nous introduirons un amendement technique au prochain Conseil

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

de Paris, pour reporter au Conseil d'avril l'examen de la délibération sur la convention avec l'entreprise Bonne Table, et ce vote sera dissocié de celui concernant la Table de Cana.

En conséquence, je vous propose de voter la signature, ce soir, d'une convention avec la Table de Cana, de ne pas mettre au vote la CODP avec l'entreprise Bonne Table, puisque nous suspendrons son examen au prochain Conseil de Paris, le temps d'évaluer absolument tous les aspects de la situation, d'entendre l'entreprise Bonne Table, et de consulter les services juridiques de la Ville de Paris.

Si vous souhaitez tout de même mettre au vote cette partie de la délibération ce soir, concernant la convention d'occupation du domaine public par Bonne Table, la recommandation de l'exécutif, la mienne en l'occurrence, est une abstention de la part du groupe majoritaire de ce Conseil. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Audrey. Pardon pour ces explications un peu plus longues que le temps imparti, mais...

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts**

On a passé une heure et demie sur le précédent sujet, s'il vous plaît.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'essaie de respecter le règlement. Simplement, cette délibération est compliquée pour tout le monde. Vous avez été nombreuses et nombreux à m'alerter, on a été saisi d'une information que l'on n'avait pas sur cette délibération, elle ne nous rend pas à même de voter pour l'ensemble de cette délibération.

Comme Audrey l'a proposé, je vous donnerai la parole les uns et les autres, je crois que la solution, dans un cas comme celui-ci où de nouvelles informations sont apparues, c'est surtout de reporter le vote sur l'intégralité de la délibération, pour pouvoir approuver la partie qui concerne la Table de Cana, si on en est d'accord puisqu'elle ne pose pas de problèmes.

Sur la partie qui concerne la Bonne Table, je vous propose de vous prononcer, mais avec une recommandation d'abstention, si j'ai bien compris, à ce stade, en attendant que le Conseil de Paris puisse examiner cette délibération, mais surtout que le travail puisse être fait pour repousser la délibération et examiner toutes les informations qui ont été portées à notre connaissance.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Monsieur Jacques BOUTAULT, et d'autres interventions.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Pour une explication de vote, très rapidement. La proposition que vient de formuler Audrey PULVAR nous convient, je précise, de dissocier la délibération et de ne pas voter la partie concernant la Bonne Table, ou Fonds du Bien Commun, en tant qu'actionnaire.

Je voulais dire que le jury d'appel d'offres qui a sélectionné est dans son rôle, à la limite, en retenant la proposition, mais les élus sont dans le leur, et ce n'est pas faire offense à la discrimination, ce n'est pas de la discrimination. On fait de la politique, en tant qu'élu et en tant que représentants des Parisiennes et Parisiens, on a le droit de faire un choix éclairé sur les personnes à qui l'on donne une délégation de service public.

C'est la raison pour laquelle j'ai bien entendu que cette partie était retirée, auquel cas on aurait voté contre, mais en toute équité, si je puis dire.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts**

Elle est suspendue pour plus ample examen. Je veux juste préciser qu'à la tête de ce comité de sélection, il y avait trois élus, en l'occurrence Pierre RABADAN, Florentin LETISSIER, et moi-même.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il vous plaît. Luc FERRY.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Nous étions un peu inquiets sur cette délibération, mais Audrey a tout à fait exprimé ce que l'on ressentait sur l'orientation du vote. Nous allons nous abstenir, sur la recommandation d'Audrey, c'était notre choix. Qu'est-ce que l'on fait, techniquement, pour dissocier une délibération qui contient deux propositions ? Est-ce que l'on fait un amendement, et on vote un amendement ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vais vous proposer d'exprimer librement notre opinion sur les deux volets de cette délibération. Je rappelle, au risque de vous blesser, que les votes sur ces délibérations en Conseil de Paris Centre, au Conseil de secteur, aux Conseils d'arrondissement de manière générale, ne sont qu'indicatifs et consultatifs.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Nous sommes consultés, mais c'est le Conseil de Paris qui seul porte la responsabilité d'entériner par son vote les conseils. Soyez rassurés, la position que l'on exprimera là par un vote, je propose néanmoins que l'on vote positivement, ce qui peut éclairer le Conseil de Paris sur la partie qui ne pose pas de problèmes. On peut considérer que c'est une opinion que l'on relaie au Conseil de Paris, le vote important se tiendra au Conseil de Paris sur ce sujet, on fera valoir l'opinion exprimée ici au Conseil de Paris Centre.

Je vais vous proposer plus concrètement de voter d'abord cette délibération sur la partie Table de Cana, et ensuite sur la Bonne Table.

Aurélien VÉRON pour le groupe, l'un d'entre vous. C'est Aurélien.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je suis un peu... j'ai creusé avant, je vois deux hommes qui ont fondé cette entreprise d'insertion qui a l'air de marcher, qui n'ont aucun lien avec aucune idéologie que ce soit. Vous parlez d'extrême droite, le Bon Conseil, c'est cela ? Le Bien Commun, qui aurait une participation dans l'action de Charles Capoul et Ferdinand Eberlé. Je veux bien que l'on aille chercher toutes les participations dans les œuvres sociales, vous suspendez, prenons en acte. Mais je suis quand même surpris que, quand les associations sont soutenues par des mouvements radicalement d'extrême gauche, avec une idéologie extrêmement nauséabonde, cela ne dérange personne. Parce que ce qui compte, c'est l'action entreprise par les gens. Et quand je vois Charles Capoul et Ferdinand Eberlé, je ne vois pas d'idéologie d'extrême droite, je vois une idéologie qui tient la route, ils ont une image, une crédibilité. Ils ont touché une aide des mauvais, et tout à coup on les supprime. Quand c'est les mauvais de l'autre camp, cela passe toujours. Je suis un peu surpris.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Peut-être, Aurélien, pour répondre...

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je suis quand même surpris par la méthode et l'espèce d'inquisition. Peut-être que vous avez raison. Quand je vais sur les réseaux, je ne vois rien de particulier à part une petite aide, peut-être, en coin. Est-ce que cela légitime tout d'un coup un vent d'inquisition, de crucifixion, et d'arrêt d'un projet d'insertion qui tient la route ? Je trouve cela très radical, comme réaction.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Aurélien, l'idée est de ne pas se prononcer. Pourquoi ? C'est un cas compliqué. Nous avons été saisis, vous l'avez vu ou pas vu sur les réseaux sociaux, d'une campagne d'information,

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

de communication, par le tenant de la concession évincé au profit de celui-ci. On a eu ces informations dans les toutes dernières heures avant le Conseil. On a discuté, elles ne permettent pas d'être vérifiées dans leur intégralité. D'où la proposition d'Audrey PULVAR qui n'est pas de voter contre ou pour, mais de s'abstenir et de laisser le temps aux adjoints de préparer, de revenir sur les conditions d'octroi de cette concession, de donner un peu plus de temps, et de ne pas la voter nécessairement au prochain Conseil de Paris, si j'ai bien compris.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Est-ce à dire que la méthode ne marche pas ? Vous sélectionnez des associations, vous validez, et la méthode n'a pas permis de filtrer. Il faut tout revoir.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

S'il vous plaît. Ce n'est pas un débat. Il y a une présentation, chacun a pu intervenir, Jacques est intervenu, Aurélien a exprimé sa surprise, et je donne la parole pour conclure à Audrey. L'explication ici est de dire : face à une campagne de communication qui a porté à la connaissance de nombreux élus des informations que nous n'avions nécessairement pas, nous estimons, c'est la proposition, que nous ne sommes pas en mesure de voter sur cette dimension de la délibération, et on renvoie cette délibération soit au prochain Conseil de Paris Centre, soit au Conseil de Paris. Audrey.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts**

Il ne s'agit pas du tout de supprimer la délibération, cher collègue Aurélien VÉRON, vous aurez l'occasion en Conseil de Paris, j'imagine, de vous exprimer sur le sujet.

Je voulais juste apporter une précision, pardon, Monsieur le Maire, je m'en veux de compléter votre propos en l'amendant un petit peu. Ce n'est pas suite à cette vidéo trompeuse et remplie d'inexactitudes publiée sur les réseaux sociaux que nous prenons cette décision. Nous avons été avertis il y a quelques jours, avant la publication de cette vidéo de la part de la personne qui était attributaire de cette convention et qui n'est pas reconduite, en l'occurrence Maison Maison, pour les raisons que je vous ai expliquées tout à l'heure, mais la décision de ne pas reconduire la convention auprès de Maison Maison et la polémique concernant Bonne Table sont deux choses différentes.

Évidemment, les dirigeants de Maison Maison font un lien entre les deux, font monter la polémique pour attirer l'attention sur leur situation, mais ce n'est pas cette vidéo qui motive la décision de ce soir. Ce qui motive la décision de ce soir, c'est qu'effectivement nous avons eu connaissance il y a quelques jours de la présence, encore une fois, très

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

minoritaire, dans ce projet qui, effectivement, cher Aurélien VÉRON, nous apparaissait comme répondant tout à fait aux critères d'inclusion, d'accès à une alimentation durable et justement les critères de durabilité de la Ville de Paris. Nous avons appris il y a quelques jours seulement la présence du Fonds de Bien Commun au sein de ses actionnaires.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, pardon Monsieur le Maire, j'insiste parce que ce sujet n'est pas simplement monté en épingle à des fins pas très glorieuses, mais c'est un sujet important qui créera, j'imagine, un précédent également dans la façon dont nous attribuons les projets. Il nous apparaît nécessaire de prendre le temps de clarifier la situation, d'entendre les dirigeants de Bonne Table qui n'ont jusqu'ici pas pu vraiment donner leur version des faits, de comprendre ce qu'il s'est passé, et d'en tirer les meilleures conclusions possibles, sachant que par ailleurs cela pourrait exposer la Ville à un risque juridique. C'est juste le temps de bien faire les choses.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'autant plus que j'ai vu qu'ils avaient fait une réponse quelques minutes pratiquement avant le Conseil, ne laissant pas la possibilité d'en prendre connaissance. Je propose que l'on vote sur cette délibération, uniquement sur la proposition qui concerne la Table de Cana, je ne propose même au vote la deuxième partie, et on reporte au prochain Conseil ou au Conseil de Paris où l'on aura le loisir de le voter ou pas.

Sur la Table de Cana, uniquement, pour cette délibération, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention sur l'ensemble, d'accord.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Si, on en a fait plusieurs pendant ce Conseil. Ce n'est pas grave. Il y a une abstention qui porte sur l'ensemble, cela va très bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Comment cela va être consigné, cette expression ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est l'ensemble de la direction qui fera remonter au Conseil de Paris. Je le rappelle encore, rassurez-vous, le vote du Conseil de Paris Centre est indicatif, il est consulté pour avis.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Justement, on nous demande notre avis. Comment sera-t-il consigné dans le rapport, le procès-verbal ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose que l'on en parle en dehors du Conseil. Le Conseil, c'est moi qui en fais l'ordre du jour, qui propose et introduit les délibérations, et qui le fait de cette manière-là. S'il est nul, ce sera mon sujet. Mais c'est un Conseil qui vote de manière consultative pour les délibérations qui ne sont pas les délibérations propres comme celle du règlement, mais pour les délibérations qui nous sont soumises pour avis. C'est marqué dans toutes vos délibérations, dans le système d'information, les délibérations sont soumises pour avis. On donnera un avis qui sera exactement précis, avec les abstentions qui portent sur les différentes dimensions de cette délibération. C'est un cas relativement rare, je vous propose de faire ainsi, on aurait aussi pu s'abstenir sur l'ensemble de la délibération comme l'on fait certains élus.

Sur la deuxième partie, je vous propose que nous ne nous prononcions pas, en dehors des avis que j'ai recueillis qui ont été déjà ceux d'une abstention. Vous êtes d'accord ? Très bien, je vous remercie. On ne se prononce pas sur la deuxième partie, cela fera l'objet d'un amendement technique qui sera porté par Audrey PULVAR qui rapportera cette délibération au Conseil de Paris.

*Après vote à main levée, la délibération est votée avec des réserves*

**2025 DASC0 1 Collèges publics parisiens-Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec les délibérations qui portent sur les Affaires scolaires, et des propositions de regroupement. Je crois que pour les prochaines délibérations, il s'agit de voter, de proposer, des modifications à la marge de la sectorisation, que nous présente Karine BARBAGLI. On avait fait une grande modification de la sectorisation en début de mandat.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je vais commencer par la DACSO 1, en étant très rapide puisqu'il s'agit de dotations et de subventions que nous votons quasiment à chaque Conseil. Peut-être, juste signaler qu'il y a eu un montant assez massif de 123 050 euros à nos 7 collèges publics en dotation de tablettes, de vidéoprojecteurs, d'équipement

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

informatique. Je ne serai pas plus longue, puisque l'on a essayé d'être sobre. Je vous propose de voter la DACSO 1.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour cette présentation succincte. Qui a des questions? Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DASCO 9 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26**

**2025 DASCO 10 Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à la révision du secteur, c'est cela ?

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Absolument. Il y a deux délibérations, la DASCO 9 concerne le premier degré. C'est simplement les ajustements techniques liés au changement de cadastre. On va donc passer très vite sur la DACSO 9 pour s'attarder un peu plus sur la DACSO 10, mais pas une heure et demie ni quinze minutes, en tout cas je l'espère.

C'est vraiment un travail que nous avons mené en concertation avec les communautés scolaires de quatre de nos collèges. La carte scolaire de sectorisation a été très travaillée dans le premier degré, mais sur le second degré et les collèges, on n'avait pas encore commencé à le faire, cela n'avait pas été fait depuis 15 ans.

On a donc amorcé ce travail de façon à résoudre une problématique que nous avons en particulier avec le collège Couperin, car, malheureusement, l'Éducation nationale a supprimé des divisions, c'est-à-dire des classes, on appelle cela des divisions au collège, au collège Couperin. Nous avons une tension au niveau des effectifs, il y a trop d'enfants pour les classes actuelles. C'est un non-sens, mais malheureusement on doit faire face à ces décisions vraiment surprenantes de l'Éducation nationale.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Connaissant cette pression, nous avons allégé le secteur de recrutement du collège Couperin, au profit du collège Charlemagne dans cette sectorisation. On a vraiment discuté avec les parents, nous n'avons pas tout allégé, seulement une partie. On a fait des modifications avec leur accord, et ainsi maintenant toute la double zone Raphaël ESRAÏL, anciennement Fauconnier Ave Maria, et Neuve Saint Pierre va sur Charlemagne. Cela correspond à deux de nos objectifs : faciliter les liaisons pédagogiques, donc ne pas avoir trop d'écoles élémentaires qui se déversent dans un collège, mais plutôt les limiter, et également avoir des cohortes d'enfants qui partent dans le même collège, pour rester avec les copains, c'est plus simple, surtout qu'il y a un changement du CM2 à la 6<sup>e</sup>. C'était vraiment les deux objectifs, au-delà de celui de pouvoir accueillir sur Charlemagne les enfants qui étaient « en trop » sur Couperin, plutôt qu'ils aient cette déssectorisation. Alors qu'ils s'attendaient à aller à Couperin, maintenant ils savent qu'ils vont directement à Charlemagne.

Les autres zones que nous avons simplifiées sont les liaisons Hospitalières Saint-Gervais Charlemagne, les liaisons Jussienne César Franck, ce qui permet une continuité de parcours souple sur l'Italie, et également Louvois Poquelin, pour une continuité de parcours par exemple sur l'allemand, puisque nous avons des bilangues anglais-allemand, des bilangues anglais-italien. On essaie vraiment d'avoir ces continuités de parcours sur le territoire.

Je ne serai pas plus longue, et je vous demande de bien voter la DASCO 9 et la DASCO 10 en regroupement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Karine. Est-ce qu'il y a des questions ou demandes d'intervention ? Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**2025 DFPE 66 Ludothèque CERISE fonctionnement de la Ludomouv' citoyenne**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On poursuit avec la DFPE 66.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

La DFPE 66 est une délibération très joyeuse, pour ce soir, cela va nous changer un petit peu d'ambiance. Je vais vous emmener dans l'univers du jeu, puisque nous vous proposons de voter l'implémentation sur la place Quentin, c'est la place du CNES, le jardin Nelson Mandela, d'une ludothèque, d'un beau container rouge qui sera customisé pour l'occasion avec des animaux avec un *street artist*, avec le centre CERISE. Nous avons déjà implémenté ici deux ludothèques quelques semaines, on a vu que cela avait un grand succès.

Je rappelle que le jeu permet des liens sociaux, mais aussi des liens intergénérationnels, et le centre CERISE a cet engagement dans le quartier. Ils vont donc positionner la ludothèque du 24 février jusqu'au mois de juillet pour faire six mois de test, pour voir si cela fonctionne sur la durée, ils seront ouverts les mercredis et les samedis, avec six animateurs qui auront un roulement.

Je suis absolument ravie de ce projet de ludothèque citoyenne. Je crois vraiment au jeu, et au jeu libre en particulier, sur l'évolution des enfants, mais également sur le lien, le partage, les moments de rencontre.

Je vous invite à voter la DFPE 66.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Karine. Tout le monde sera le bienvenu pour inaugurer la ludothèque, si vous voulez. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Voilà qui clôt la séquence sur les affaires scolaires.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

**2025 DDCT 39 Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération concerne la direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires. C'est une communication en réalité, pas une délibération, que l'on nous demande, dans l'ordre alphabétique des directions, de présenter. Elle concerne l'acte 2 du déploiement du Pack parisien de la proximité. Dit autrement, c'est l'acte 2 de la



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

décentralisation, de la territorialisation, c'est peut-être plus simple de le dire comme cela, qui est un train de mesures qui sont annoncées. Ce sont des mesures qui vont plutôt dans le sens de ce que nous, la plupart des maires, nous revendiquons, et des élus locaux évidemment. Elles sont toutes très positives dans leur intitulé, et je pense que nous en ferons une présentation plus exhaustive, notamment pour les Conseils de quartier et pour les élus bien sûr, et surtout les élus dont cela concerne les délégations, lorsque l'on aura un peu plus d'informations précises.

J'en cite quand même quelques principes : dans ces nouvelles mesures de territorialisation, il y a la réévaluation de l'enveloppe souple, qui est cette enveloppe qui est à la discrétion de la Mairie sur la propreté, et qui nous permet, Dorine BREGMAN en sait quelque chose, de financer de manière directe sans passer par une procédure compliquée des opérations de nettoyage renforcé, par exemple, et qui a prouvé sa grande utilité, je crois que tout le monde l'a plébiscité, que ce soit les habitantes et habitants ou les élus. Elle serait donc réévaluée, je ne peux pas vous dire de combien, mais j'imagine qu'elle est réévaluée à la hausse et pas à la baisse, comme le laisse indiquer l'idée de l'introduction d'autres enveloppes souples. C'était aussi une recommandation que l'on avait faite, qui concernerait les mobiliers et pieds d'arbre d'une part, et les espaces verts. En attendant d'avoir les montants, en tout cas les montants qui nous concerneront, je ne les ai pas, on reviendra vers l'ensemble des élus, les Conseils de quartier, par les élus en charge de ces sujets. Le principe d'enveloppes souples, c'est-à-dire d'enveloppes discrétionnaires pour la Mairie que l'on peut orienter rapidement vers des opérations nous est très favorable et était une revendication que l'on proposait.

Une autre annonce : la création, c'était aussi une proposition, d'un réseau de référents de quartier au sein des divisions territoriales de la Police municipale. C'est-à-dire, concrètement, que chacun des quartiers aura un référent au sein de la Police municipale. Là encore, la pratique est que l'on a la chance d'avoir un chef de Police municipale à Paris Centre qui est très réactif et qui répond directement, je le sais, à pas mal de Conseils de quartier et pas mal d'acteurs du quartier. L'idée est de passer à des rôles qui sont précisément attachés à cela, mais, pareil, on vous les présentera.

Je mentionne une autre des mesures, ce n'est pas exhaustif, mais celle-là me fait sourire puisqu'elle suit ce qui a été fait par la Mairie de Paris Centre. La proposition est de l'étendre aux autres mairies et de proposer que la Ville de Paris finance des études de commercialité, je crois que c'est deux par an, avec des diagnostics, des indicateurs et des tableaux de bord. On me dit que la Mairie de Paris Centre dans sa pratique a été le modèle pour l'ensemble des autres mairies, je ne peux pas résister au plaisir de vous le dire, on est content lorsque l'on inspire des mesures pour l'ensemble des mairies.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Il y a d'autres informations, d'autres mesures, que l'on réclamait. Par exemple, le fait d'être plus associés en amont aux demandes de déclaration préalable. Aujourd'hui, on nous demande de valider a posteriori des demandes d'enseignes, par exemple, on serait associé plus en amont. Cela faisait partie des demandes que l'on faisait. On nous propose également, c'est aussi une pratique que l'on a réclamée avec Karine BARBAGLI, d'être davantage associés au niveau des travaux, notamment toute la partie qui concerne les collèges. La compétence collèges étant au Département, et le Département ayant fusionné relativement récemment avec la municipalité de Paris, cette compétence territoriale que l'on a pour les affaires scolaires, les écoles et les collèges, n'est pas toujours très territorialisée sur les collèges. Cela fait partie des petits sujets d'étonnement que l'on peut avoir, mais tout cela devrait rentrer dans la bonne direction.

C'est une communication, elle n'appelle pas de vote, elle peut appeler des commentaires si vous le voulez. Je vous propose surtout de repréciser, lorsque l'on aura les montants précis pour notre arrondissement des différentes enveloppes souplesse, le mécanisme et l'objet de leur mobilisation, et à ce moment-là peut-être les délégués, les conseillers en charge de ces sujets, pourront vous expliquer comment on va les utiliser. Corinne FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci. Je veux bien dire un mot. Bien sûr, je me réjouis pour toutes les raisons que le Maire vient de nous présenter, c'est une bonne chose, particulièrement cette enveloppe souplesse sur les pieds d'arbres et les espaces verts. Je pense que cela va nous permettre de mieux travailler, surtout dans cette période où l'on va créer des rues-jardins, cela va nous permettre plus facilement d'avancer dans ce sens. Quand même un petit bémol : cette communication, malheureusement, cette territorialisation ne va pas assez loin, on peut espérer qu'elle aille beaucoup plus loin dans le sens où l'a aussi déjà présenté notre Maire, mais on regrette que la transition écologique et la démocratie locale ne fassent pas du tout partie de ce qui a intéressé la territorialisation. Or, la démocratie locale, ce serait bien que ce soit plus à la main des arrondissements et des mairies locales. C'est tout ce que j'avais à dire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je n'ai pas forcément compris le commentaire, mais s'il est compris. La territorialisation de la démocratie locale ? Il me semblait, pour le coup, que cela était plutôt territorialisé.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Il n'y a pas d'enveloppe souple, ni pour la démocratie locale ni pour la transition écologique dans le budget, et évidemment que toutes ces avancées fonctionnent avec un budget.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'accord, cette fois-ci, j'ai compris. Merci beaucoup. D'autres commentaires ?

Je propose que l'on passe à la suite des délibérations qui appellent, elles, des votes. Les prochaines délibérations concernent la direction du Logement et de l'Habitat, je crois que ce sont des délibérations plutôt techniques, mais Gauthier CARON-THIBAUT qui en a l'habitude, elles servent quand même la politique de logement, va les présenter de manière regroupée.

**2025 DLH 20 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP**

**2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP**

**2025 DLH 42 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F**

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Oui, Monsieur le Maire, ce sont trois délibérations qui concernent trois bailleurs sociaux différents de la Ville de Paris, RIVP, ELOGIE, et I3F, et ce sont des délibérations qui concernent des octrois ou des renouvellements de garanties d'emprunt accordées par la Ville à ces bailleurs sociaux pour des projets de constructions ou de réhabilitation qui se situent dans Paris Centre et ailleurs dans Paris.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Voilà une présentation succincte, mais ce sont des délibérations techniques. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de mettre au vote les DHL 20, 23, 42. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je crois qu'il y aura au moins une prise de non-part au vote, Luc ? C'est cela. Je fais inscrire pour la DLH 20. C'est noté. Sinon, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

**2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La DHL 44, aussi une délibération technique. C'est la mise en conformité du règlement municipal au changement de loi, je crois que c'est une obligation.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Oui, on a le règlement municipal qui concerne les changements d'usage qui a été modifié par les récentes lois et par l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme. Ce sont juste des modifications ultra techniques. J'en saisis quand même une, qu'elle soit précisée et dite : maintenant, les locaux destinés à la location touristique saisonnière, pour pouvoir être autorisée par la Ville de Paris dans le cadre du règlement, devront respecter les normes énergétiques, à savoir le DPE, puisque ces locaux qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à des logements, mais n'en sont pas vu que ce sont des locaux d'activité touristique, étaient exempts de cette obligation. À travers ce règlement, on rend obligatoire le DPE et le respect de l'étiquette énergétique pour la mise en location. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Gauthier. Y a-t-il des demandes d'intervention ? C'était la DLH 44. Antoine SIGWALT.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Par cohérence avec le vote au Conseil de Paris sur le Plan Local d'Urbanisme, pour lequel les propositions du groupe Changer Paris n'ont pas été retenues, nous allons nous abstenir pour cette délibération.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'accord. J'ai dit tout à l'heure que c'était une mise en conformité avec la loi, mais aussi avec le PLUb, pardon, je n'ai pas été complet, ce qui rend cohérente cette position. Je vous remercie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 voix d'abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Une non prise de part au vote. Très bien. Qui vote pour ? Le reste du Conseil. Je vous remercie, la DHL 44 est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DSOL 4 Aide alimentaire - février 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à l'examen de délibérations présentées par la direction des Solidarités. Je crois que c'est Luc qui remplace au pied levé Shirley sur ces délibérations qui financent de très beaux dispositifs solidaires.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Absolument, Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Je présente ces délibérations au nom de Shirley. La DSOL 4 est une délibération qui concerne 19 subventions de fonctionnement pour le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et 15 associations, pour un montant total de 686 800 euros, pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Les associations concernées sont des épicerie sociales et solidaires parisiennes : l'association Épicerie Courte-Échelle, l'association Croix-Rouge, l'association Secours Populaire, l'association AGEF, une Chorba pour tous, Solidaya, le Centre d'action social, l'association le Marché Solidaire, l'association Porte Ouverte et Solidarité, la Croix-Rouge 12<sup>e</sup>, la Table Ouverte 18<sup>e</sup>, Un Jour Je serai dans le 18<sup>e</sup>, le café Sawa, l'association Class17, et la Chorba, que l'on connaît bien sur notre secteur.

Je vous propose de voter cette délibération visant l'attribution de cette subvention pour un total de 686 800 euros. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. C'est la DSOL 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DSOL 5 Signatures de convention . Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La délibération suivante concerne les conventions entre l'ARS, la Ville de Paris, et la Maison des Aînés et des Aidants. C'est donc Catherine TRONCA, adjointe notamment en charge des solidarités entre les générations et des seniors qui la présente.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Cela va être très rapide puisque c'est une signature de convention et des participations de l'année 2025 pour les Maisons des Aînés et des Aidants au titre des Centres locaux d'Information et de Coordination. Je vous ai présenté cette même délibération au Conseil de juin dernier, la Ville renouvelle sa participation aux M2A et CLIC de chaque territoire, la nôtre est toujours l'association Autonomie Paris Saint-Jacques qui couvre Paris Centre, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements, à qui l'on propose un financement de 551 190 euros, identique à l'année dernière, qui correspond à un acompte de 90 % du budget accordé en 2025.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir en délibérer favorablement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? C'était la DSOL 5. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DSOL 8 Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs interdirections avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est Luc qui reprend, pour la prochaine présentation qui concerne aussi les conventions pluriannuelles. Cela concerne, pour nous, les centres CERISE et la Carrière, que l'on connaît bien.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

C'est cela. La DSOL 8 concerne la signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs interdirections pour les années 2025, 2026, 2027, avec ces 31 centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens. Vous avez la liste jointe à cette délibération, je ne ferai pas l'inventaire. Nous connaissons bien ces maisons, comme le signalait Monsieur le Maire, notamment l'association CERISE qui est sur notre secteur. Je vous propose de voter cette délibération sur la signature de ces 31 conventions.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Luc. J'ai oublié de le dire tout à l'heure en présentant la délibération de Paul et Marcelle VERGARA, mais Paul VERGARA avait été responsable, avant d'être pasteur de l'Oratoire, du centre de la Clairière qui existe toujours. Je trouve cela assez beau que, dans ce Conseil, on puisse à la fois voter une place Paul et Marcelle VERGARA et une subvention à la Clairière qui est toujours en exercice et toujours, hélas ou heureusement, je ne sais pas s'il faut s'en féliciter, utile dans son rôle d'aide sociale.

C'était la DSOL 8. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DSOL 13 Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec la délibération sur les solidarités qui concerne les Bagageries Parisiennes. Luc poursuit toujours au nom de Shirley sur les bagageries, qui concerne en particulier Mains Libres.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Vous avez tout dit, Monsieur le Maire. Cette DSOL 13 concerne l'attribution d'une subvention pour un montant total de 228 968 euros pour le fonctionnement de 9 bagageries parisiennes, au titre de 2025. On peut peut-être citer ces bagageries : il y en a une dans le 1<sup>e</sup>, sur Paris Centre, la bagagerie des Halles de l'association Mains Libres, dans le 5<sup>e</sup> l'association la Bagagerie du Cœur, dans le 6<sup>e</sup> l'association La Pause du 6, dans le 14<sup>e</sup> la bagagerie de l'association la Bagagerie Solidaire 14, dans le 15<sup>e</sup> la bagagerie de l'association la Bagagerie Antigél, dans le 17<sup>e</sup>, c'est bientôt fini, la bagagerie des Halles de l'association Solidarité Chrétienne de Batignolles, la bagagerie de l'association des Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte, 18<sup>e</sup>, la bagagerie de l'association Bagage du Canal dans le 19<sup>e</sup>, et la bagagerie du 20<sup>e</sup> dans le 20<sup>e</sup>. Un bon maillage territorial pour ces bagageries, nous allons vous proposer de voter favorablement pour cette subvention de 228 968 euros à destination de ces bagageries.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Luc, de cette présentation exhaustive de tous les dispositifs de tous les arrondissements de Paris. C'est la délibération, cela nous permet de voyager en dehors de Paris Centre.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

C'est le maillage territorial.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'était la DSOL 13. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Merci en particulier pour Mains Libres qui nous tient très à cœur, avec qui l'on fait beaucoup de très bon travail.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DU 49 Cession d'un lot de copropriété au 2-6 rue François Miron (4e)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération concerne la direction de l'Urbanisme, je crois que Gauthier m'a dit qu'en dessous d'un certain métrage carré, on ne présentait plus les délibérations. Je le laisse expliquer sa règle.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Merci, Monsieur le Maire. C'est trop drôle donc je ne peux pas m'empêcher de la présenter quand même. Il s'agit réellement de vendre un placard, puisqu'il s'avère que dans le 4<sup>e</sup> arrondissement rue François Miron, la Ville de Paris possédait un placard dans lequel était installé un plateau électrique qui servait à gérer l'illumination de l'église toute proche. À l'occasion de travaux dans l'église on a pu rapatrier ce plateau électrique dans l'église, et ce tout petit placard à balai ne servait plus du tout à rien, et on l'a vendu pour une très modique somme directement aux voisins de ce placard à balai. Je rassure tout le monde, nous ne pouvions pas en faire de logement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Même pas avec des loyers capitalisés, pour faire plaisir à Aurélien VÉRON ?

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

J'ai cherché, je n'ai pas trouvé.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On peut en débattre, c'est 12 m<sup>2</sup>, je propose néanmoins qu'on la vote, si vous êtes d'accord. C'était la DU 49. Parfois, on a des délibérations qui sont techniques, étonnantes, mais elles sont là. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération concerne la voirie. C'est toujours Florent GIRY qui intervient à la fin du Conseil, mais avant les vœux, pour présenter les délibérations liées à la voirie. Je crois qu'elle est assez technique.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Exactement. Je vais faire très vite, comme pour le placard à balai de 12 m<sup>2</sup>. Il s'agit de modifications diverses liées au régime de stationnement, tous les six mois à peu près on a une délibération comme cela qui vient faire voiture-balai des différents problèmes qui ont été identifiés par les acteurs. Trois sujets : un qui concerne les professionnels qui ne sont pas éligibles au tarif professionnel classique selon les codes NAF, pour ne pas qu'ils payent le tarif SUV quand ils ont des camionnettes, assez classique, c'était une question de code NAF qui n'était pas à jour. Le deuxième sujet concerne les parcs des bois de Vincennes et bois de Boulogne, je n'en parle pas. Le troisième sujet correspond à la gratuité du stationnement pour des dentistes itinérants, qui est une activité qui n'existait pas avant, apparemment. C'est une délibération très technique, que je vous invite à voter.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Si je peux me permettre, les véhicules des écoles de chiens guides d'aveugle également, sujet qui nous tient beaucoup à cœur, nous accueillons un futur chien guide d'aveugle à la Mairie régulièrement. C'est assez technique, merci à Florent de les présenter, elles font apparaître des modifications qui vont dans le sens d'alléger, de permettre à des véhicules professionnels de pouvoir stationner sans se ruiner. Merci.

C'était la DVD22. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE  
Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On a fini ce qui concerne la partie délibérations. Il y a des vœux, le premier est présenté par Martine FIGUEROA et concerne les parcs canins de Paris Centre.

**VŒUX**

**VPC 2025 01 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif aux parcs canins à Paris Centre**

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je ne vais pas lire les considérants, puisque normalement tout le monde a dû lire le vœu, je sais que Jacques l'a bien lu. Je réitère quand même que pour moi, le bien-être animal est une cause à laquelle j'adhère depuis très longtemps. Je souhaite, avec le groupe Union Capitale, créer tout le long des quais de Seine de jolis et longs parcs canins clôturés et végétalisés, agrandir les parcs canins de Paris Centre pour éviter tout problème de salubrité publique, installer des pancartes homogènes dans les espaces canins précisant que c'est un environnement pour les chiens sans laisse afin d'éviter toute dangerosité pour les enfants. Je n'invente pas ces demandes, quand je fais un vœu, c'est parce qu'il y a des habitants et habitantes de Paris Centre qui viennent me solliciter, et les considérants ont aussi été relus par des vétérinaires de Paris Centre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Martine, pour cette présentation très sommaire sur les parcs canins qui est un sujet sur lequel on a pas mal travaillé depuis le début de cette mandature avec Jacques BOUTAULT, qui répond.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

En effet. Je tiens à vous remercier, Martine, pour ce vœu, parce qu'il me permet de vous dire quelques mots sur la politique que met en œuvre la Mairie de Paris Centre concernant nos amis les chiens et pour le confort de leurs propriétaires. Je souscris à l'ensemble de vos considérants, quand vous dites que les animaux en ville contribuent au bien-être des êtres humains, mais qu'il ne faut pas que les animaux en payent le prix, c'est-à-dire qu'ils

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

soient eux-mêmes dans des conditions d'existence les plus conformes aux attentes de leur espèce, c'est-à-dire qu'ils puissent avoir des lieux dans lesquels ils puissent se promener sans être tenus en laisse. Ces lieux, nous en avons créé dans Paris Centre, il n'en existait pas, nous en avons créé deux. Je vous annonce que nous allons en créer un troisième.

Je peux vous assurer que c'est un exercice très difficile dans un arrondissement, dans un secteur, très dense comme le nôtre, où le moindre espace est l'objet de convoitise par différents publics et c'est bien normal. Nous avons ouvert un espace canin dans le parc Nelson Mandela, dès 2002, 2022 pardon, c'est récent, il n'y a pas si longtemps, je voulais insister sur le fait que c'était récent. Nous avons créé un deuxième parc canin sur la voie Georges Pompidou au bas du quai Henri IV. Ces équipements publics, nous les entretenons puisque nous avons réalisé, à la demande des associations en 2024, une réhausse des clôtures pour sécuriser la présence des chiens dans le lieu et ne pas leur permettre de s'en extraire. Nous avons aussi entretenu et réaménagé les clôtures du parc canin sur les berges de Seine, nous avons repensé la signalétique pour que les espaces soient clairement identifiés comme étant des parcs canins, et nous sommes soucieux à ce que les portes ferment convenablement afin d'éviter la fuite des chiens par ces portes qui fermentaient mal et l'intrusion des enfants qui, par inadvertance, ne sachant pas lire, pénétreraient dans ces lieux.

Je vous dis tout cela pour vous dire que la plupart de vos demandes, nous les mettons en œuvre, et nous avons étudié, quand nous avons ouvert le parc canin au pont de Sully au bas du quai Henri IV, la possibilité de créer des parcs canins en bords de Seine. Malheureusement, ces bords de Seine sont pour la plupart non dévégétalisables, non débitumisables pardon, puisqu'ils sont construits sur des pilotis, il n'est donc pas possible d'y créer un espace canin. En revanche, nous regardons toutes les opportunités possibles. Je suis à votre disposition si vous avez des suggestions à faire.

Sur 2025, nous allons pouvoir créer un nouveau parc canin, un petit parc canin dans le square Georges-Cain au printemps 2025, puisque nous allons prendre une partie de ce parc qui est un parc dans lequel, aujourd'hui, les chiens peuvent être tenus en laisse, doivent être tenus en laisse. Vous savez que la règle de la Ville de Paris, ce n'est pas elle qui la décide d'ailleurs, elle applique le règlement sanitaire, en l'occurrence : un square équipé de jeux pour enfants ne peut pas accueillir de chiens même tenus en laisse, et les squares non équipés de jeux pour enfants peuvent accueillir des chiens, mais ceux-ci doivent être tenus en laisse. Pour que les chiens puissent être lâchés de leur laisse, il faut que l'espace soit clos, c'est ce que l'on appelle un espace canin, on va créer un troisième espace canin square Georges-Cain.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Je peux vous donner, enfin, la liste des espaces accessibles aux chiens, où ils doivent être tenus en laisse : jardin Roger Priou-Valjean, square Marie Trintignant, jardin de la place Jean-Paul II, square Saint-Gilles Grand Veneur, square de la place Dauphine, place du Pont-Neuf, square Vert-Galant.

Vous voyez que la Mairie de Paris Centre est très engagée, je sais que nous partageons cet engagement avec Monsieur le Maire, pour que les chiens puissent trouver toute leur place dans nos quartiers très denses. Aussi, la plupart, si ce n'est la quasi-totalité des demandes que vous formulez dans votre vœu étant déjà mises en œuvre, je vous demanderai de bien vouloir le retirer.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Merci de votre explication. Je vais maintenir mon vœu, même si vous votez contre, je vais le maintenir. Pas par principe, j'ai été sollicitée, je ne l'ai pas écrit moi-même, c'était vraiment des habitants. J'apprécie tout ce que vous m'avez décrit. C'est par fidélité aux personnes qui m'ont demandé de faire ce vœu que je le maintiens.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je ne sais pas s'il faut le compter dans les vœux Conseils de quartier, parce que c'est un par an maintenant, on a dit.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

On aurait peut-être pu le rattacher à une délibération si...

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce n'est pas grave. C'est très clair, on a proposé le retrait, Martine le maintient.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je comprends le principe, mais le vœu est sans objet, donc...

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Quelle que soit la votation sur le vœu, je crois que l'on poursuit le même objectif.

Je souligne le fait que Jacques ait annoncé deux choses qui sont dites pour la première fois publiquement, qui avaient fait l'objet d'une discussion au sein de l'exécutif parisien, et qui consistent en une sorte de jugement de Salomon, c'est la deuxième fois que je dis cela.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

On a tranché au milieu, puisqu'il y a deux parcs qui font aujourd'hui l'objet d'une utilisation non autorisée par les chiens, on a décidé d'acter l'utilisation de l'un d'entre eux à cette fin et d'interdire l'utilisation de l'autre, sur lequel on avait expérimenté des horaires qui n'ont pas fonctionné. C'est la double annonce de Jacques, j'insiste dessus, nous profitons de ce vœu pour l'annoncer, cela veut donc dire un troisième parc canin créé dans le centre de Paris, c'était notre engagement. C'est quand même beaucoup plus que ce qui avait été fait auparavant, donc c'est un bel engagement. La seule chose qui nous empêche de le déclencher encore c'est les petits travaux d'ajustement nécessaires. Lorsqu'ils seront prêts, j' imagine sous quelques semaines, on pourra ouvrir.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

On a aussi commandé des jeux pour chiens, ils ne sont pas arrivés, on attend.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est vrai, pour le parc des Rives de Seine. Dans les trois parcs canins, il y aura des jeux. Je suis sûr que l'on pourra en faire la description à Martine, mais j'acte son désir de laisser son vœu, cela nous aura au moins permis de faire ces annonces. Le vœu est maintenu. Qui vote contre, avec la recommandation de Jacques BOUTAULT c'est-à-dire qu'il est déjà, même, dépassé ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Cela fait donc 4, 5 voix pour. Je vous remercie, le vœu n'est pas adopté, mais son principe l'est et sera mis en œuvre.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

**VPC 2025 03 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif aux nuisances rue des Orfèvres.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de passer au vœu suivant, aussi présenté par Martine FIGUEROA, concernant la rue des Orfèvres.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Excusez-moi pour la lenteur, j'ai changé d'ordinateur et ça se télécharge très mal ce soir, il n'est pas tout neuf malheureusement. Le deuxième, je l'ai retiré. Je vous prie de m'excuser. C'est pareil, j'ai été sollicitée par des habitants du côté des nuisances de la rue des Orfèvres.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Je vais peut-être vous lire les considérants. Considérant que la situation rue des Orfèvres est devenue intolérable pour les habitants du quartier. Considérant que des comportements inciviques troublent la tranquillité de ce secteur et perturbent le cadre éducatif de l'école Saint-Germain l'Auxerrois. Considérant la présence quotidienne de personnes consommant des substances illicites sous les fenêtres de l'école Saint-Germain l'Auxerrois, entraînant des nuisances sonores, des odeurs désagréables, ainsi que des déchets tels que des seringues, générant un sentiment d'insécurité. Considérant les risques sanitaires, notamment ceux liés à une possible contamination dans l'environnement immédiat d'une école maternelle. Considérant que, malgré les interventions régulières des services municipaux pour nettoyer la rue, ces efforts sont annulés par des actes récurrents, j'émet le vœu de mettre en place des mesures de prévention, que la Mairie organise des patrouilles de la Police municipale et de la Police nationale de manière plus fréquente surtout en soirée, et renforce les services de propreté autour de l'école.

Je sais, de temps en temps, j'agace parce que je confonds Police municipale et Police nationale. Ce vœu a été proposé par des habitants qui sont tout autour de cet espace, j'y suis allée moi-même, c'est quand même assez désagréable.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Martine. Pour répondre, Véronique LEVIEUX, qui est adjointe à la Maire de Paris, mais pour ce qui concerne Paris Centre, a également une délégation distincte qui concerne la prévention, la sécurité, la Police municipale, pas la Police nationale encore qu'elle participe avec moi à notre coordination avec eux et aux réunions régulières, la tranquillité publique et la vie nocturne. Tous les sujets concernés par ce vœu. Je la laisse répondre.

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Mairie de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Merci. Le chrono n'était pas parti. Mes chers collègues, bonsoir. Mesdames et messieurs du public, chère Martine. Nous avons bien pris note de votre vœu avec beaucoup d'attention, vous l'avez présenté dans son intégralité. Compte tenu du sujet, du voisinage, et de la présence de cet établissement scolaire qui est concerné, on l'a assez vite reporté à la fois auprès du commissariat de Paris Centre, évidemment de la Police municipale, mais de l'établissement lui-même, et aussi auprès des services de propreté. La réponse est au nom de l'exécutif, au nom aussi de Karine BARBAGLI, puisque l'ensemble de ces sujets sont abordés.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Il s'avère que le commissariat n'a eu aucun signalement, vous souriez, mais c'est un fait. On leur a parlé la semaine dernière. La Police municipale passe assez régulièrement, il y a même un certain nombre d'actions de prévention auprès des jeunes auxquels vous faites référence dans l'ensemble du secteur Conseil de quartier Seine, pas que sur cet établissement. En 2024, par exemple, il y a eu 246 missions de médiation et 1213 missions de sécurisation, donc c'est un secteur où la Police municipale passe, mais il n'y a pas eu de signalement particulier. Nous nous sommes évidemment rapprochés, par l'intermédiaire de Karine, du chef d'établissement qui vit sur place, qui n'a fait aucun signalement et qui ne valide pas le constat que vous portez dans vos considérants.

Oui, il y a eu la présence, il y aura peut-être à nouveau, donc nous gardons évidemment une vigilance, d'individus plutôt jeunes qui peuvent fumer de temps en temps, voilà, ce qu'on peut dire, un joint, mais on ne rejoint pas le descriptif que vous faites, à savoir une situation intolérable et des conditions qui perturbent le cadre éducatif de l'école.

Je crois qu'il y a eu un petit Café propreté au sein de l'école et les personnes présentes n'ont, semble-t-il, pas fait de remontées en la matière, et ont même constaté une amélioration de la situation. Une fois que j'aurai fini, Karine, je te donnerai la parole. L'ensemble des éléments fait qu'on le note, et dans nos discussions avec nos intervenants, que ce soit la Police municipale avec laquelle on travaille, mais également la Police nationale, on sera vigilant.

Les personnes avec lesquelles vous êtes en contact, s'ils constatent des faits sur place, franchement, qu'ils n'hésitent pas à appeler directement. Encore une fois, sans signalement, cela limite vraiment l'interprétation.

L'ensemble de ces regards croisés ne valide pas la présentation telle que vous le faites. Vous portez ce vœu au nom d'habitants, j'imagine que vous ne voulez pas le retirer, c'est néanmoins ma proposition. En tous les cas, nous restons à l'attention d'une quelconque évolution de la situation. Merci à vous.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Karine, vu qu'a été évoqué le sujet de l'école Saint-Germain l'Auxerrois. Il y a aussi une église Saint-Germain l'Auxerrois.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Pour compléter, je suis représentante du Conseil municipal dans cette école, je m'y rends absolument régulièrement, et je parle avec des habitants, des parents en particulier, de cette école. On a la chance d'avoir un très intéressant Café propreté avec les parents et

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

les services de la DPE, je salue aussi Dorine par rapport à sa délégation sur la propreté. Lors du dernier conseil d'école, puisque j'assiste pratiquement à tous les conseils d'école depuis cinq ans, il a été noté une amélioration de la propreté, en particulier rue des Orfèvres, on sait très bien le lieu, le coin où est la sortie de l'école, ce n'est pas parfait, mais tous ensemble, les habitants, les parents d'élèves et les agents de la DPE, essaient d'améliorer la situation de propreté. Vraiment, c'était un conseil d'école très agréable où l'on m'a dit qu'il y avait eu des avancées suite au Café propreté. On fait ces Cafés propreté dans plein d'écoles et cela porte ses fruits.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Quelle est la recommandation pour ce vœu ? Pardon, tu l'as dit. Martine, retrait, au vu des explications ? Il est maintenu.

On vote sur le vœu, alors. Qui vote contre, avec les explications de l'adjointe ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Merci, 5 voix pour. Je vous remercie, le vœu n'est pas adopté, là encore c'est un sujet qui nous préoccupe et qui sera de toute façon traité.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

**VPC 2025 04 Vœu présenté par Karine Barbagli et des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif à la reprise des expulsions locatives avec la fin de la trêve hivernale**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le prochain vœu concerne la trêve hivernale, plutôt la fin de la trêve hivernale, et la reprise des expulsions locatives. Karine BARBAGLI la présente au nom des élus de la majorité de Paris Centre.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Un vœu porté par toute la majorité puisque nous approchons, mesdames et messieurs, de la fin de la trêve hivernale, et déjà, familles, habitants, foyers, craignent le 31 mars et ses suites.

Je vous avais alertés, je ne sais pas si vous vous rappelez, tout début décembre suite à trois expulsions sèches, c'est-à-dire des expulsions sans relogement même relogement

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

temporaire, sur des publics vulnérables, une famille avec un enfant en chaise roulante. On a constaté, vraiment, un durcissement.

Je voulais vraiment porter ce vœu avec vous tous concernant les expulsions locatives et leur reprise à partir du 31 mars, puisque je vous rappelle que les expulsions locatives augmentent, explosent, en particulier depuis la loi Kasbarian qui a réduit les délais accordés aux familles pour trouver des solutions à leur endettement ou se replier sur un autre logement. C'est plus de 17 % en plus de 2022 à 2023. Lors des trois expulsions que l'on a connues en octobre, dont une le 28 octobre, trois jours avant la trêve, c'est la Ville qui s'est substituée à l'État et qui a trouvé des solutions pour que ces personnes ne se retrouvent pas à la rue. Un monsieur qui devait se faire opérer d'une pathologie très grave, un autre qui avait un problème de santé mentale, ou cette famille avec cet enfant en fauteuil roulant.

Ces trois dossiers, il y en a beaucoup d'autres, et le 31 mars on va se retrouver face, de nouveau, à un durcissement des expulsions. La Ville ne peut pas continuer à se substituer à l'État.

Je voudrais que tout le Conseil vote à l'unanimité, j'en appelle à l'unanimité pour mes deux vœux, il y en a un qui vient après, pour que la préfecture de Région prenne des mesures d'urgence pour prévenir les expulsions locatives en proposant systématiquement soit des solutions d'hébergement pérennes ou des solutions d'hébergement temporaires via ses contingents d'attribution de logements sociaux. Je rappelle que la préfecture dispose d'à peu près 30 % des logements sociaux et peut reloger des foyers reconnus au titre du DALO, ce qui est le cas de toutes les personnes en situation d'expulsion, mais également que des moyens supplémentaires soient attribués au 115, que l'on sait saturé, et que face à la question des expulsions locatives, l'État privilégie des politiques de prévention plutôt que des politiques répressives. On a vu le résultat le 28 octobre dernier. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Karine. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Je propose de passer au vote, si vous en êtes d'accord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Martine, oui. Qui vote pour ? Je vous remercie, le vœu est adopté.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.*

**VPC 2025 05 Vœu présenté par élus de Paris en Commun pour la défense de l'école publique à Paris Centre et contre les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2025**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On passe au vœu suivant, qui concerne les annonces qui ont été faites par l'Académie de Paris et surtout, plutôt, la défense de l'école publique à Paris Centre. C'est Karine BARBAGLI qui le présente également, au nom de la majorité.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je poursuis sur ce vœu. Mesdames et messieurs, l'heure est grave. On assiste à une attaque en règle de l'école publique et du vivre ensemble, en particulier à Paris Centre. En cette rentrée 2024, nous avons vraiment stabilisé les effectifs de nos écoles maternelles, et nous avons contenu la baisse des écoles élémentaires avec seulement moins 2,9 %, c'est-à-dire dans la moyenne parisienne. On a désormais 4118 élèves pour 27 écoles à Paris Centre. L'évolution démographique de notre secteur est encourageante, il y a eu un article dans le Parisien qui explique que les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ont vu leur population augmenter ces six dernières années, ce qui est seulement deux sur les trois arrondissements parisiens.

Alors, mesdames et messieurs, quel n'a pas été le choc lors de notre rendez-vous annuel avec l'Éducation nationale, avec plus de 20 mesures de fermeture proposées, c'est-à-dire quasiment autant de fermetures qu'en cinq ans, alors que la situation des effectifs va mieux.

Aujourd'hui, nous avons eu les chiffres des collèges, en préparation du Conseil départemental de l'Éducation nationale qui a lieu vendredi pour le second degré. Et là, de nouveau, ce sont des fermetures qui se poursuivent sans répit. Lorsque l'on a commencé à fermer une sixième, on ferme une cinquième.

Alors que nous avons vu que se succèdent les ministres, puisque nous avons vu que nous sommes à cinq ministres de l'Éducation nationale cette année, chacun détricotant, retricotant ce que fait l'autre, on apporte ces mesures complètement disproportionnées avec seulement une logique comptable, et il n'y a aucune considération pour tout le travail mené, en commun parfois, avec l'Éducation nationale pour la création de polyvalentes.

Aucune considération pour les élèves les plus fragiles, puisqu'on nous annonce des fermetures de classes, mais également des baisses de dotations horaires sur les collèges pour les classes d'inclusion, pour les ULIS, pour les pôles Enseignement Jeunes Sourds qui sont uniques, un dispositif unique à Paris Centre, pour les UEEA avec des temps d'inclusion pour les autistes, également pour les élèves allophones, puisque nous avons la chance d'avoir cinq UPE2A à Paris Centre, là où les élèves peuvent apprendre le français langue

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

étrangère, parfois les parents également.

Aucune considération non plus pour les dynamiques de territoire, pourtant construites également avec l'Éducation nationale, puisque nous avons construit, nous sommes passés de quatre à dix programmes d'anglais bilingue et renforcé dans les écoles élémentaires à Paris Centre. Également, nous avons fait des programmes d'italien, des parcours de portugais. Là encore, pas de respect, pas de considération pour ces programmes.

Pas de considération non plus pour les investissements massifs que nous, Ville, mettons à disposition pour le bien-être des enfants, avec ces cours Oasis, on sait très bien l'impact de la nature sur le développement cognitif des enfants, les rénovations thermiques ou les mises en polyvalence.

Il n'y a pas de considération non plus de la réalité du terrain, de ce que vivent les enseignants. Parfois, on arriverait à des structures de triple niveau, parfois à des écoles maternelles avec 31 enfants par classe si ces fermetures étaient vraiment portées jusqu'au bout.

En tout cas, ce que l'on constate, c'est une volonté d'affaiblissement de l'école publique par rapport au privé, alors que les écoles sous contrat se multiplient, il y a encore eu une ouverture d'une école Douces Maternelles à la Samaritaine. Je rappelle que c'est 1000 ou 1500 euros par mois. Je pose la question : quelle fermeture pour le privé ? Combien ? Puisque nous, c'est 6 classes de collège, ce serait potentiellement 20 classes d'école, mais on espère bien le réduire.

En tout cas, nous demandons ce soir l'annulation totale de ces mesures complètement disproportionnées. L'école mérite de la stabilité, et pas un défilement de ministres.

Pour nos enfants, futurs enfants, neveux, nièces, petits-enfants, je demande au Conseil de secteur l'unanimité pour ce vœu qui demande l'annulation, entre autres, de ces mesures disproportionnées et d'autres qui sont énumérées dans le vœu dont vous avez pris connaissance. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Bien sûr. Aurélien VÉRON, et Luc FERRY qui a demandé aussi la parole.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

J'ai le sentiment que ces fermetures constituent une forme de rattrapage d'années où l'on a réussi au niveau de la Mairie à colmater, à ne pas fermer trop de classes malgré le départ des familles, et qu'aujourd'hui il y a une sorte de rattrapage parce qu'ils se rendent compte que des classes sont, parfois, hélas, vides. La question, là, on traite des causes, c'est des

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

effets, c'est pourquoi les familles s'en vont de Paris Centre. Il est un peu tard pour lancer le débat, je pense que l'on s'est déjà assez échauffé pour commencer, mais je pense que tout est fait pour décourager les familles de vivre ici. Les tensions naissantes, l'environnement plutôt propice au tourisme, à la balade, et pas aux familles elles-mêmes, je suis désolée, mais les cours Oasis, aussi réussies soient-elles, ce n'est pas cela qui va faire venir les familles à Paris. Juste, posez-vous la question, pourquoi les familles continuent à partir à Paris Centre ? Pourquoi elles préfèrent payer quasiment aussi cher dans des banlieues chics de l'ouest, par exemple, ou de Vincennes, plutôt que de rester ici ? Je pense que la question est d'abord là.

Quant au privé, je sais que vous aimez vous venger sur l'école privée, l'école privée sous contrat, elle est pleine, il y a des listes d'attente, elles n'ont pas de problèmes, les classes ne sont pas vides, au contraire il n'y a pas assez de classes dans le privé. Parce qu'il y a un deuxième impact dans l'effet Kiss Cool, un : le départ des familles, et deux : le départ des familles de certaines écoles publiques. Vous pouvez aussi vous interroger sur ce départ, avec des tensions nouvelles dans le secteur public qui incitent des parents, même de gauche, bienveillants, très favorables avec le public, à dire : je préfère le privé parce qu'il y a peut-être plus un sentiment de sécurité, moins de tensions. Il y a des pointes antisémites que l'on voit émerger dans Paris Centre dans l'école publique. Vous avez aujourd'hui des impacts qui sont lourds pour les familles, qui ont de vraies répercussions, et je pense qu'avant de demander de ne pas fermer de classes, vous devriez vous interroger et peut-être orienter différemment votre politique pour éviter que les familles s'en aillent.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Luc FERRY.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Merci beaucoup au Conseil et à Karine pour ce vœu militant. J'aimerais que l'on puisse aussi rappeler aux ministres de l'Éducation nationale, on en a vu passer quelques-uns, qu'une école n'est pas un centre de profits, c'est un engagement de l'État, c'est un service public qui nécessite des investissements. Une fois n'est pas coutume, on n'a pas exactement la même vision ni des constats ni des éventuelles solutions que l'on peut apporter à ce problème.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Peut-être que si l'on commençait, c'est un ensemble de mesures, mais on pourrait arrêter d'expulser des enfants de sans-papiers qui sont scolarisés, comme cela s'est passé la semaine dernière en Moselle, où l'on est venu chercher une petite fille dans son école, les gendarmes sont venus la chercher. Avec son petit frère, et avec sa mère, ils ont été reconduits à la frontière. C'est un des axes d'amélioration que l'on peut avoir pour garder nos classes. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je trouve un petit peu fort de la part d'Aurélien VÉRON de parler de maintien des familles et de voter systématiquement contre le logement social. Je pense que l'on a quand même une contradiction énorme. Justement, cette année, on maintient nos effectifs.

Comparer le public et le privé, c'est comparer deux choses très différentes puisque le privé n'est pas sectorisé, donc les classes peuvent être pleines tout le temps, puisque les enfants viennent parfois de banlieue dans nos écoles privées.

Si les personnes de gauche ou pas, d'ailleurs, souhaitent faire de l'entre-soi, c'est un choix. Moi, je respecte les choix, si c'est un choix d'aller dans une école qui est religieuse, pas de souci, on peut le comprendre, mais on a des écoles de qualité à Paris Centre.

Quant à l'antisémitisme, je pense qu'il se développe partout et pas seulement dans une école publique, et qu'il y a aussi des travers dans l'école privée, quand je vois des adolescents qui sont très contents de revenir dans nos lycées publics, en particulier en seconde, où ils se sentent un parmi d'autres et pas l'Égyptien ou le Marocain de service. Il faut trouver un juste milieu.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je pense que Raphaëlle, tu voulais aussi intervenir.

**Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci beaucoup, on ne va pas être trop longs et trop longues sur ce débat sempiternel, néanmoins, c'est toujours un motif d'étonnement et d'agacement de voir que la droite parisienne, quand on parle de la défense de l'école publique, nous dit : les familles fuient Paris, donc c'est normal de fermer des écoles.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Est-ce que l'on pourrait revenir sur d'autres causes de ces fermetures de classes. Première cause, nous sommes en France parmi les pays de l'Union européenne qui payent le moins bien nos enseignants et enseignantes, et votre famille politique a appliqué l'austérité à l'ensemble de l'Éducation nationale avec en plus, petite prime supplémentaire, des remarques incessantes et désagréables tant sur les enseignants et enseignantes que sur l'école publique en général. La philosophie même de l'austérité, c'est ce que l'on retrouve dans ces fermetures de classes, et l'on est un certain nombre d'élus de la Ville de Paris, soit au niveau des arrondissements, soit au niveau central, à essayer de nous battre, classe après classe, pour éviter les fermetures, et en face de nous, on a des gens qui appliquent automatiquement et bêtement des règles d'austérité, alors que tout prouve que si l'on pouvait garder des classes avec des petits effectifs, on améliorerait à la fois la vie du quartier, mais aussi la réussite scolaire, voire on aurait de la place supplémentaire pour la mixité scolaire.

Enfin, j'en conclurai par-là, j'ai assez peu goûté l'idée selon laquelle ce serait la Ville de Paris qui aurait échoué dans sa négociation un peu sous le manteau avec le rectorat ou avec le ministère par rapport à la gestion des fermetures de classes. C'est très simple, les derniers ministres de l'Éducation nationale sont soit macronistes, soit de droite. Les derniers recteurs de Paris sont plutôt très clairement de droite, et quand on voit ce qui se passe sur la démographie des arrondissements de droite et du ratio de fermetures de classes dans ces arrondissements, je pense que vous êtes ceux qui s'en tireront le mieux.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Chacun a pu s'exprimer. Je voudrais juste faire un petit commentaire. Je ne voudrais pas laisser passer l'idée que les familles fuient le Centre, parce que cela n'est pas vrai. Je suis très étonné, cela fera peut-être l'objet d'un débat entre nous sur les chiffres, de voir reprendre cette antienne par les journaux régulièrement de la fuite, de la baisse démographique. Non seulement à l'échelle de Paris, elle est très modérée à une échelle historique, mais elle est dans le sens inverse.

Dans cette mandature, en tous cas dans les 5, 6 dernières années, la démographie, au dernier recensement de l'INSEE, est positive, elle croît dans certains arrondissements plus que d'autres. Mais globalement, à l'échelle de Paris Centre, on a une progression de la population et une très forte réduction de la diminution des enfants qui était relativement marginale, avec même une progression de la part des jeunes.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

J'entends ce que dit Aurélien VÉRON, qu'il y aurait un rattrapage de ce qui n'aurait pas été fermé pendant des années, mais ce n'est pas non plus étayé non seulement par les chiffres que l'on voit arriver, en particulier la stabilisation voire l'augmentation des petites classes, des élèves en maternelle, ni par la politique que l'on a menée qui consiste à accepter d'avoir moins de logement social, d'en créer moins, mais de créer des typologies plus grandes, des appartements plus grands avec plusieurs pièces pour des familles, et cela marche.

C'est pour cela qu'il y a dans le vœu, et dans ce qu'expliquait Karine, un étonnement devant des mesures massives, pas étayées, et qui ne sont pas justes non plus. L'objectif n'est pas de se désolidariser des autres arrondissements, mais elles sont très injustes pour Paris Centre, on n'arrive pas à comprendre comment les chiffres évoqués par le rectorat, je crois que le Conseil départemental n'a pas eu lieu, il y a donc une discussion qui va être opérée, mais ce qui a été annoncé comme intention nous paraît très injuste, y compris dans la répartition avec d'autres arrondissements.

Je ne sais pas si je fais la lecture droite-gauche exclusivement, mais je constate que le ratio des fermetures proposées par rapport à la démographie est très pénalisant pour le Centre de Paris. Je ne peux pas l'expliquer entièrement, je pense qu'il y a des erreurs de comptage qui ont été évoquées par Karine. Outre l'erreur fondamentale, méthodologique, qui consiste à ne pas se projeter sur les chiffres qu'indiquent les entrées en maternelle et leur stabilisation, il y a des erreurs méthodologiques.

Tous les programmes spéciaux évoqués par Karine, qui font d'ailleurs notre fierté, mais aussi la richesse pour les élèves accueillis dans ces programmes et tous les autres qui les côtoient, je pense aux programmes d'inclusion, aux jeunes élèves autistes, aux jeunes sourds, ce sont des programmes qui sont autorisés par la loi ou par des réglementations à comporter moins d'élèves. Or, on constate que dans les chiffres qui nous sont proposés comme base de calcul par le rectorat, il y a toujours, que ce soit les classes à horaires aménagés, ils ne les comptent jamais, ils font toujours des moyennes qui excluent les programmes spéciaux pour lesquels il y a des dispositifs, des mesures nationales qui normalement les excluent d'un calcul au même ratio.

Bref, on est frappé de voir une incompétence technique dans nos interlocuteurs, et la volonté, alors même qu'un accord à l'échelle nationale a été trouvé qui forme la base, pour l'instant en tout cas, du maintien du gouvernement, sur le gel ou la renonciation aux

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

suppressions de postes qui étaient annoncées, s'est fait au détriment de la Ville de Paris en général, puisqu'il y aura bien pour l'instant le maintien des décisions de fermetures de classes, mais au profit de créations de classes ailleurs sur le territoire.

Je le dis, on n'est pas obligé d'être d'accord sur tout, sur le débat entre école privée et école publique, mais je pense qu'il est important que l'on ait une solidarité de tous les élus, quelles que soient nos différences sur un certain nombre de sujets, sur la défense de nos établissements, établissements auxquels nos familles sont très attachées et dans lesquels les équipes scolaires, les équipes pédagogiques, se démènent comme des diables avec des investissements importants de la Ville pour maintenir leurs classes.

On va continuer dans ce sens, je pense que c'est un débat qui dépasse le temps qui nous est imparti dans ce Conseil, mais que c'est un débat pour lequel on aura besoin d'être tous solidaires, d'avoir cette discussion pour pouvoir l'être, et pour défendre l'excellence de l'école publique, y compris dans le centre de Paris.

Je redonne la parole à Antoine pour une précision, mais on a déjà eu le débat.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais être très court. Si effectivement il y a eu des erreurs comptables, il faut les rectifier, là-dessus on est complètement d'accord. Je n'ai pas comparé avec les autres arrondissements, donc vous m'apprenez quelque chose.

Sur le fait que les familles partent de Paris Centre, c'est quand même un fait, on en connaît plein. Vous faites venir des familles grâce au logement social, c'est un deuxième fait. Ce sont deux choses différentes. Je pense que l'on ne peut pas éclipser la première en parlant simplement de la deuxième.

Ensuite, sur le fait que les profs sont mal payés, je ne sais pas si ce n'est que la faute de la droite, il faut quand même constater qu'il y a une grosse dépense publique en France, l'une des plus grosses... ils vont vous dire que Hollande, c'était la droite.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon, Antoine. Normalement, chaque groupe est déjà intervenu, je ne veux pas rouvrir un... Pardon Aurélien, chacun s'est exprimé, chacun peut politiser ou non le débat dans son temps de parole. Je pense que l'on va continuer ce débat... Aurélien, s'il vous plaît.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Raphaëlle. Il n'y a pas de débat organisé sur ce sujet, il y en aura sûrement au Conseil de Paris, il y a de grandes séances qui sont dédiées. On a d'ailleurs déjà eu ce débat sur l'école publique.

Je vous propose que l'on fasse un point avec Karine BARBAGLI, avec tous les élus qui le souhaitent, pour vous donner des détails plus concrets. Vous votez, vous ne votez pas le vœu, peu importe, chacun choisit en son âme et conscience, mais c'est un sujet extrêmement important pour l'avenir de nos élèves, de nos familles.

Je vous propose donc que l'on vous donne un certain nombre d'informations, et que l'on s'organise ensuite pour défendre les intérêts de nos élèves, de nos familles, dans le Centre de Paris, pour éviter qu'il y en ait qui partent par tristesse de voir des classes fermer. Je m'engage à le faire, en dehors du Conseil, on n'a pas le temps de débattre ici à l'infini. Je vous propose de voter.

Martine n'a pas participé au débat, elle a le droit à un temps de parole, pardon.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je suis profondément attachée à l'école publique, donc Karine je voterai votre vœu. Par contre, je ne peux pas tolérer, à un moment donné, il faut arrêter gauche, droite, machin, il faut arrêter d'attaquer sur la droite et tout cela. J'ai aussi le droit de dire ce que je pense, n'est-ce pas.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Cela n'est pas grave, je suis de droite, et alors ? Je trouve que ce n'est pas un problème droite-gauche de s'attacher à avoir l'école publique, que l'on ait des classes ouvertes, je pense que cela est souvent un peu déplacé de mettre cela en avant. Chacun a son avis là-dessus, je voterai pour, et je suis de droite.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il y a des gens de droite qui peuvent voter un vœu déposé par la gauche, preuve en est faite, merci pour cette précision. Je propose que l'on passe au vote sur ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Voilà, unanimité. Merci.

Je constate que l'on peut être en désaccord sur un certain nombre de considérants et de

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

mesures, et être d'accord sur la conclusion de défendre et limiter la casse sur nos classes. Je m'engage donc à ce que l'on ait cette réunion autour de Karine pour pouvoir vous donner un petit peu plus de détails sur les données. Merci pour ce vote.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.*

**VPC 2025 06 Vœu déposé par le groupe écologiste du Conseil du Premier secteur relatif à l'occupation par de jeunes mineurs isolés de la Gaité Lyrique (3e arr)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose d'examiner la proposition du dernier vœu de ce Conseil ce soir qui concerne la situation de la Gaité Lyrique, et qui est présenté par le groupe Écologiste.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un vœu ni de droite ni de gauche que je vais vous présenter, c'est un vœu humaniste.

Un vœu pour ceux qui pensent que la dignité humaine commence par le bien-être des enfants, et pour aller à la rescousse de ces jeunes à la dérive qui sont dans la rue, sans famille, sans projet, et qui pour attirer l'attention sur leur situation occupent depuis le 10 décembre un espace public culturel de Paris Centre, la Gaité Lyrique.

Si je vous demande de faire preuve d'humanité, c'est que leur cas relève des services de l'État. C'est la préfecture qui est en charge de la responsabilité non seulement de l'hébergement d'urgence, mais aussi des mineurs à la rue. Seulement, l'État se défausse, il se contente de faire des tests de minorité pour voir si ces jeunes ont bien moins de 18 ans. C'est à peu près la seule action qu'il mène.

Si je vous demande de faire preuve d'humanité, c'est que cela ne relève pas à proprement parler des responsabilités de la Ville. Ces jeunes sont à la dérive, mais restent très dignes, ils sont environ 250 à vivre dans des conditions que personne d'entre nous ne voudrait subir, avec de la promiscuité, très peu de sanitaires, ils se cotisent pour prendre un petit déjeuner ensemble, c'est à peu près le seul repas de la journée pour beaucoup d'entre eux. Pourtant, les tensions entre eux sont très faibles, ils s'autoorganisent de façon tout à fait exemplaire.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

La Ville, elle, a de son côté la propriété de beaucoup de lieux qui pourraient les accueillir, des lycées qui aujourd'hui ne sont pas occupés par des lycéens, ou des locaux de l'AP-HP. La Ville n'est pas propriétaire du patrimoine de l'AP-HP, mais elle est quand même présidente de son Conseil d'administration en la personne de la Maire, et des locaux vides, l'AP-HP en possède dans Paris Centre, l'Hôtel Dieu, au Val-de-Grâce et, outre ces lycées, nous pourrions accueillir ces jeunes.

Parce que quel avenir leur préparons-nous ? Ces jeunes devraient être en formation, devraient même pouvoir travailler pour ceux qui peuvent, devraient pouvoir avoir une carte de transport gratuit comme tous les jeunes Parisiens mineurs, ils devraient avoir une couverture santé.

C'est ce que réclame ce vœu. Il ne réclame rien d'autre que nous fassions preuve d'humanité envers ces gamins, avant qu'ils ne soient complètement à la dérive et que cela construise des adultes qui pourront penser qu'en tant qu'enfants, ils ont été oubliés, marginalisés, méprisés.

Je vous demande avec beaucoup de solennité, vous m'en excuserez, de bien vouloir voter ce vœu pour que la Ville de Paris mobilise toutes ces forces auprès de la préfecture pour accueillir ces enfants de façon digne. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques, pour cette présentation. Véronique LEVIEUX pour répondre.

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Mairie de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, en l'absence de Shirley WIRDEN ce soir, je réponds au nom de l'exécutif sur ce vœu et sur ce sujet qui nous préoccupe toutes et tous, tant la situation de ces jeunes nous touche, et elle était déjà présente sur le territoire parisien avant même qu'ils prennent « possession » d'une partie de la Gaité Lyrique, je tiens à le rappeler.

Considérant que l'hébergement d'urgence n'est pas une compétence de la Ville de Paris, mais bien de l'État qui finance le SAMU social, donc l'ouverture de lits, et qui par le biais de la préfecture de Région déclenche le dispositif Grand Froid permettant d'héberger en urgence les personnes à la rue lors des périodes de très basses températures.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Considérant qu'en tant que Municipalité, la Ville de Paris n'a ni les financements ni les prérogatives pour se saisir pleinement de la question de l'hébergement d'urgence, et de surcroît lorsqu'il s'agit d'héberger 350 personnes comme c'est actuellement le cas à la Gaité Lyrique.

Considérant que la Ville de Paris se mobilise toutefois pour compenser les insuffisances de l'État en activant le plan hivernal consistant en un renforcement des aides alimentaires, en cherchant à identifier des espaces de la Ville mobilisables dans le cadre du plan Grand Froid.

Considérant que Paris en Commun est prêt à voter ce vœu, à condition que celui-ci s'adresse à la préfecture de Région, seule autorité compétente en la matière, et non à la Ville de Paris. En l'absence de cette modification, nous émettrons un avis défavorable à votre vœu. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien Véron.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je veux bien que l'on dépeigne un portait de jeunes enfants à la dérive qu'il faut sauver, mais c'est un drame qui ne concerne pas que la Gaité Lyrique. C'est un drame qui concerne tous les arrondissements, remplis de campements avec des jeunes et des moins jeunes.

La Gaité Lyrique, quand vous y allez, il n'y a pas de jeunes enfants, soyons clairs, la préfecture de Police les a d'ailleurs tous catégorisés comme adultes, en tout cas, l'approche, quand vous y allez, ce ne sont pas des petits enfants.

Deuxième chose, ils ont des comportements très sains. Moi, j'ai assisté dès le début, début décembre, très encadré par des associations d'origine inconnue, les slogans, c'était : « Pas de fachos dans nos quartiers, pas de quartier pour les fachos ». Je peux comprendre le slogan, mais si vous êtes un jeune migrant arrivé, en train d'occuper 10 000 m<sup>2</sup> qui pèsent 3,2 millions dans le budget de la Mairie de Paris d'impôts locaux, on se sent un peu insulté comme riverain. Les jeunes s'installent dans 10 000 m<sup>2</sup> et commencent à chanter « pas de fachos dans nos quartiers », sous-entendu les gens qui ne veulent pas d'eux dans le quartier, en tout cas qui les obligent à squatter cet immeuble, sont hostiles à leur égard. C'est un slogan issu directement de l'extrême gauche, donc c'est une instrumentalisation directe, ce n'est pas du tout spontané, naturel, on a eu d'autres campements de cette nature. Il y a eu des bagarres, il y a des tensions, les riverains écrivent pour dire que c'est très tendu dans le quartier, les commerces ont des problèmes. Ce n'est pas du tout un problème simple.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Pourquoi la Mairie du 20<sup>e</sup> les a virés ? Pourquoi l'Académie du Climat les a virés ? Pourquoi l'Hôtel de Ville les vire ? Pourquoi est-ce qu'on les accueille à la Gaité Lyrique sur 10 000 m<sup>2</sup>, alors que des institutions bienveillantes les ont virés ? C'est toujours à Paris Centre que cela tombe, on a tous les campements de Paris.

Encore une fois, ce ne sont pas des enfants, ce sont de jeunes adultes, et la préfecture est très ferme là-dessus. Je ne vois pas pourquoi Paris Centre se ferait une spécialité d'accueillir tous les squatteurs, les campements, etc. Les riverains se sentent en insécurité parce que cela crée de vraies tensions.

La préfecture de Région a un devoir, la Mairie de Paris aussi, elle a des logements, elle a des espaces. Les lycées ne relèvent pas de la Mairie de Paris, je rappelle que les lycées appartiennent à la Région, pas à la Mairie. Vous avez des collèges, des écoles primaires, on a des écoles secondaires. Vous cherchez toujours à vous défausser sur l'État, à faire une instrumentalisation d'un sujet grave. On a des campements partout, en plus de ces migrants-là, on n'a pas de solution magique, je ne vois pas pourquoi le traitement de ceux-là serait différent des autres, et pourquoi la Mairie du 20<sup>e</sup> les a virés et nous on les récupère ? Il y a un moment, il faut aussi que les quartiers du Nord-Est assument les questions de jeunes ou moins jeunes, encore une fois on n'est pas d'accord sur l'âge.

Je ne vois pas en quoi reporter sur la préfecture de Région ou sur d'autres un problème qui est quand même très parisien, et qui n'est jamais traité par la Mairie autrement que : c'est la faute de l'État. Non, c'est trop facile, et ce n'est pas du tout un traitement humaniste, c'est un traitement instrumentalisé. Je ne vois pas pourquoi ces jeunes qui sont agressifs, qui causent des bagarres, qui créent des tensions dans le quartier, qui ne sont pas des mineurs, devraient être traités différemment des campements que l'on a dans tout le quartier.

J'aimerais d'ailleurs que l'on vide ce bâtiment qui doit revenir aux Parisiens pour un usage culturel, associatif aussi, d'accueil des migrants, mais pas d'accueil pour le logement, d'accueil pour les conseils, pour les orientations. Bref, que la Gaité Lyrique qui nous coûte 3,2 millions d'euros par an revienne à ses tâches d'origine, dont l'accueil fait partie, mais pas sous cette forme.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Luc FERRY.

**Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

Je suis un peu abasourdi par toutes ces remarques, mais dans ce qu'a dit Jacques, tu as parlé d'humanité, je conçois l'humanité non pas comme un sentiment compassionnel, mais plutôt, quand je pense à l'humanité, je pense à une humanité proactive.

Une fois de plus, ce soir, on est encore sur ce sujet des hébergements d'urgence, sur les expulsions. On parle de ces sujets graves. Que l'on interpelle la Mairie centrale, notre Conseil, sur ces sujets, mais non, les responsabilités sont ailleurs. Les centres de décision sont ailleurs.

Je rejoins, et nous allons rejoindre le groupe Communiste et Citoyen, Véronique sur ce sujet. Il faut pointer du doigt les centres de décision. Oui, nous avons appelé l'attention sur ces problématiques, maintenant il faut de l'action. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

En principe, le vœu a été présenté, c'est pour une réponse, Amina ? Il n'y a pas de reprise. J'essaie vraiment de respecter le règlement, sinon on ne s'en sort pas, si chacun reprend, et les groupes reprennent la parole.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Peut-être que je peux donner une petite partie de mon temps de parole à Amina.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On n'est pas obligé de prendre la parole. S'il vous plaît. Il y a plusieurs choses, chacun a pu intervenir, chaque groupe peut intervenir. Maintenant, je comprends qu'il y a une discussion, Shirley n'est pas là, qu'il y a des propositions d'amendements pour que le vœu puisse être voté, mais qu'ils n'ont pas été faits et que le vœu est maintenu dans l'état dans lequel il est. On peut commenter sur cela.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je vais répondre. Tout seul comme un grand, comme ça cela va être clair, enfin je l'espère. Il y a eu des discussions avec Shirley, et tout ce qui, entre guillemets, dans les considérants, pointait l'inaction de la Ville a été supprimé. Puisqu'effectivement, l'argument est juste, leur situation relève des prérogatives de l'État.

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

En revanche, il est vrai que dans les attendus, il est demandé que la Ville s'implique, qu'elle s'implique beaucoup plus, parce que cette situation n'est pas nouvelle.

Des vœux qui demandent à l'État de faire son boulot, il y en a déjà eu sur cette situation. Malheureusement, rien ne se passe, et en attendant ces jeunes continuent à être livrés à eux-mêmes.

On demande, c'est pour cela que je ne peux pas retirer ce point, c'est la « nouveauté » de ce vœu, à la Ville de Paris de mettre en place des conditions d'accueil dans son patrimoine, provisoires, pour à la fois libérer la Gaité Lyrique et le rendre à ses activités habituelles, et permettre à ces jeunes d'être pris en charge.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques, clarification très claire. La recommandation de Véronique sur cette base est de ne pas voter ce vœu en l'état, puisque toutes les propositions de modification de Shirley n'ont pas été acceptées.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

On ne peut pas rien faire.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je donne juste un commentaire. Tout le monde est d'accord sur l'inacceptable de la situation de la Gaité Lyrique.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Alors faisons quelque chose.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

En revanche, la Maire s'est exprimée sur le sujet très clairement. Je rappelle qu'il y a une proposition qui a été faite. Je dis au passage, certes, les lycées, en principe, lorsqu'ils sont en exercice, l'affectataire est la Région, mais le propriétaire des murs, c'est la Ville. La Maire de Paris a fait une proposition tout à fait claire à l'État dont c'est la prérogative de s'occuper des migrants et des gens à la rue de manière générale dès lors qu'ils sont majeurs. Or, le recours en reconnaissance de minorité d'une partie des gens accueillis à la Gaité Lyrique n'est pas suspensif de la présomption de majorité, donc il est tout à fait clair

**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

que c'est la responsabilité de l'État. Néanmoins, la Ville a proposé des lieux, la Maire de Paris a fait cette proposition elle-même, le Lycée Brassai dans le 15<sup>e</sup>, elle n'a pas remporté l'assentiment du Maire du 15<sup>e</sup>, mais c'est un autre débat, et a à de nombreuses reprises proposé de mobiliser des mètres carrés.

Je crois qu'il y a une divergence qui est là, qui fera que la recommandation est de ne pas voter ce vœu du côté d'une partie de la majorité, parce qu'aujourd'hui, la demande était que ce vœu s'adresse à ceux qui sont responsables, je crois que c'est le point de Luc, en l'occurrence la préfecture de Région.

C'est le texte, le droit, ce n'est pas une question de jugement. Les lieux ont été proposés par la Ville, il y en a un qui est tout à fait prêt à accueillir ces jeunes, quel que soit leur âge, c'est le lycée Brassai. Je crois que j'ai clarifié les positions des uns et des autres. Je propose que l'on mette au vote.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je voudrais juste ajouter une toute petite chose, Monsieur le Maire. Ne t'énerve pas, Gauthier. C'est juste pour dire la chose suivante : il n'y a pas de tensions dans le quartier, d'hostilité dans le quartier à l'égard de ces jeunes. C'est faux, c'est un mensonge. Ce sentiment d'insécurité, ce n'est pas un sentiment d'insécurité, c'est un sentiment de racisme. C'est scandaleux. Je suis désolé d'avoir entendu cela dans ce Conseil, je tenais à le dire. C'est inadmissible. Il n'y a pas de tensions.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Chacun peut s'exprimer dans ce Conseil. Il y a un règlement qui encadre les prises de parole. Je suis désolé, sinon on peut rester là toute la nuit, ce n'est pas le lieu. Chacun a pu présenter son opinion. On peut faire un rappel au règlement, cela fait partie du règlement.

Je propose que l'on mette aux voix ce dernier vœu, chacun vote en son âme et conscience avec les positions qui ont été exprimées. Qui vote contre ce vœu tel qu'il est exprimé, avec un partage de positions sur un certain nombre de sujets? Merci. Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Qui vote pour ce vœu? 5 voix pour. Je vous remercie. Ce vœu



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**

n'est pas adopté dans son état, c'est un sujet dont on risque évidemment de reparler très prochainement.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Cela clôt ce Conseil. Je n'ai pas fait les annonces, je précise que le prochain Conseil de secteur, attention, a lieu non pas en février, mais le 25 mars, et que les prochains Conseils de Paris auront lieu à partir de mardi 11 février et, pour le suivant, du mardi 8 avril. Je vous remercie.

*La séance est levée à 22 h 36.*

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Ariel WEIL<br>Maire de Paris Centre | Antoine SIGWALT<br>Secrétaire de séance |
|                                     |   |